Digitized by Google

15
5
461
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE • FIRENZE •

Digitized by Google

Digitized by Google

15
5
461
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE • FIRENZE •

L'ÉGLISE LIBRE

DANS

L'ÉTAT LIBRE

15. 5. 461

PARIS. — IMP. W. REMQUET, COUPY ET Cᵉ, RUE GARANCIÈRE, 5.

Digitized by Google

L'ÉGLISE LIBRE

DANS

L'ÉTAT LIBRE

DISCOURS

PRONONCÉS AU CONGRÈS CATHOLIQUE DE MALINES

PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

(Extrait du *Journal de Bruxelles* des 25 et 26 août 1863.)

PARIS

CH. DOUNIOL
LIBRAIRE
29, rue de Tournon

DIDIER ET Cie
LIBRAIRES
35, quai des Grands-Augustins

1863

PREMIER DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE

DU 20 AOUT 1863

ÉMINENCES, MESSEIGNEURS [1] ET MESSIEURS,

Deux motifs m'ont attiré au sein de cette nombreuse assemblée.

J'y viens d'abord pour rendre hommage à la libre et religieuse Belgique. Dès ma première jeunesse, avant même d'être attaché à ce noble pays par un lien sacré, ma sympa-

[1] Le cardinal Sterckx, archevêque de Malines; le cardinal Wiseman, archevêque de Westminster; les évêques de Namur, de Tournai, de Gand, de Beverley; le patriarche arménien de Jérusalem, les prélats romains Nardi, auditeur de rote, Manning, van den Eycke, etc.

thique admiration lui était acquise. C'est au cri de *la liberté comme en Belgique* que le parti catholique s'est formé en France, et que, de 1830 à 1850, il a noblement et victorieusement lutté. C'est à la Belgique que nous avons emprunté les exemples, les idées, les solutions résumées dans une formule déjà célèbre : *l'Église libre dans l'État libre*, et qui, pour nous avoir été dérobée et mise en circulation par un grand coupable, n'en reste pas moins le symbole de nos convictions et de nos espérances. (*Applaudissements.*) En arborant cette devise, nous entendons réclamer la liberté de l'Eglise fondée sur les libertés publiques. Or, ce que nous avons formulé, la Belgique l'a accompli. Dès 1830, avec un instinct merveilleux, avec une magnanime confiance qu'aucun mécompte ne doit abattre ni aucune ingratitude affaiblir, la Belgique catholique et libérale a trouvé la solution des problèmes les plus difficiles du monde nouveau. Elle

a compris les conditions nouvelles de la vie publique et de l'indépendance réciproque du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Par la main de généreux catholiques, parmi lesquels j'ai le droit de nommer avec une piété plus que filiale l'illustre comte Félix de Mérode (*Vive adhésion*), elle a gravé tous les principes de la liberté moderne dans sa glorieuse Constitution, la meilleure ou certainement la moins imparfaite de toutes celles qui existent sur le continent européen, et dont le premier signataire a été ce vénérable et courageux catholique qui, après avoir présidé en 1831 le Congrès National, nous a fait avant-hier l'honneur d'ouvrir ce Congrès catholique [1]. (*Nouveaux applaudissements.*)

Attentif depuis plus de trente ans aux dangers, aux orages, aux vicissitudes de la vie nationale et religieuse des Belges, je leur

[1] M. le baron de Gerlache.

apporte aujourd hui, avec l'admiration désintéressée d'un spectateur et la sympathie passionnée d'un ami, un hommage qui ne sera désavoué par aucun de ceux qui pensent comme moi en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie.

Je viens ensuite, attiré par la publicité, par ce grand air de la vie publique, qu'on respire avec tant de bonheur quand on s'échappe du pays qui a bien voulu devenir, pour un temps, le moins libre de tout l'Occident. Je viens au sein de l'heureuse Belgique, de cette nation si restreinte dans ses dimensions matérielles, dans ce qu'on peut appeler son corps, mais la plus grande de toutes par son âme, puisqu'elle est la plus libre de l'Europe ; j'y viens goûter la charmante plénitude des facultés sociales, politiques et morales de l'homme, délivrées de toute entrave tracassière ou égoïste, et soumises uniquement au frein de la conscience et du respect des honnêtes gens

pour eux-mêmes. La vie publique, ce glorieux apanage des nations adultes, ce régime de liberté et de responsabilité, qui enseigne à l'homme l'art de se confier en soi et de se contrôler soi-même (*self-reliance and self-control*), c'est là ce qui manque le plus, en dehors de la Belgique, aux catholiques modernes. Ils excellent dans la vie privée, ils succombent dans la vie publique. Ils y sont, sans cesse et partout, primés, dépassés, vaincus ou dupés par leurs émules, leurs antagonistes ou leurs oppresseurs ; tantôt par les incrédules, tantôt par les protestants ; ici par les démocrates, là par les despotes.

Mystère douloureux et profond, trop douloureux et trop humiliant pour qu'on se résigne à le croire permanent et universel !

Voulez-vous que nous en recherchions les causes et les remèdes ? Je vous dirai sans détour ce que j'en pense, au déclin d'une carrière consacrée tout entière à la défense des

droits et des libertés du catholicisme. Si, en traitant devant vous une question si difficile, mais la plus essentielle de toutes, je m'expose à froisser des opinions et des affections infiniment respectables, qu'on veuille bien le pardonner à mes vieilles habitudes de franchise parlementaire, et aussi à l'urgence de cet examen, aux limites où je dois me renfermer et qui ne me laisseraient pas le temps, quand même j'en aurais l'envie, d'envelopper ou d'atténuer ma pensée.

Je me trompe peut-être, mais, à mon sens, les catholiques sont partout, excepté en Belgique, inférieurs à leurs adversaires dans la vie publique, parce qu'ils n'ont pas encore pris leur parti de la grande révolution qui a enfanté la société nouvelle, la vie moderne des peuples. Ils éprouvent un insurmontable mélange d'embarras et de timidité en face de la société moderne. Elle leur fait peur : ils n'ont encore appris ni à la connaître, ni à

l'aimer, ni à la pratiquer. Beaucoup d'entre eux sont encore, par le cœur, par l'esprit, et sans trop s'en rendre compte, de l'ancien régime, c'est-à-dire du régime qui n'admettait ni l'égalité civile, ni la liberté politique, ni la liberté de conscience.

Cet ancien régime avait son grand et beau côté : je ne prétends pas le juger ici, encore moins le condamner. Il me suffit de lui reconnaître un défaut, mais capital : il est mort, et il ne ressuscitera jamais ni nulle part. (*Mouvement.*)

Est-ce à dire que le nouveau régime soit irréprochable? Bien s'en faut. Tiendra-t-il partout ses promesses? Donnera-t-il partout la liberté que nous en attendons ? J'en doute. Jusqu'à présent il n'y a pas réussi, et, s'il le fallait, je me ferais fort de démontrer, par exemple, qu'il y avait en France, il y a cent ans, en 1763, un certain genre d'indépendance, et tout un ordre de garanties, de li-

bertés individuelles, locales, municipales, qui n'existe plus aujourd'hui. Mais là n'est pas la question. La société nouvelle, la démocratie, pour l'appeler par son nom, existe : on peut même dire qu'elle existe seule, tant ce qui n'est pas elle a peu de force et de vie. Dans une moitié de l'Europe elle est déjà souveraine; elle le sera demain dans l'autre moitié, et elle ne changera ni de principe ni de nature tant que nous vivrons. Au contraire, elle ira toujours en se développant dans le sens de son principe.

Je m'arrête pourtant, avant d'aller plus loin, pour écarter jusqu'à l'ombre d'une imputation qui me blesserait au vif. Est-ce moi qu'on pourrait soupçonner de vouloir renier ou calomnier le passé pour prêcher le culte d'une idée nouvelle? Si grandes et si nombreuses qu'aient pu être mes fautes, nul n'oserait m'accuser d'avoir jamais flatté la victoire et adoré le soleil levant. (*Approbation prolongée.*)

Ma main se sécherait plutôt mille fois que de recommander cette bassesse vulgaire à mes frères ou à mes pères dans la foi! Il n'y a déjà que trop de pages, dans nos annales, recouvertes de la fumée d'un encens regrettable. A Dieu ne plaise qu'il nous soit jamais infligé de revoir les catholiques et le clergé courir d'un pôle du servilisme à l'autre, applaudir avec une béate confiance aux coups de la fortune, aux triomphes de la force, et verser encore une fois sur les pouvoirs qui se succèdent en insultant et en proscrivant leurs devanciers, ces *torrents de louange* qui faisaient déjà rougir Fénelon [1]!

Non, non, s'ils daignaient m'écouter, les catholiques ne seraient pas plus idolâtres de l'esprit moderne que de l'esprit ancien; pas plus épris de la souveraineté du peuple que du droit divin; pas plus confiants dans le suf-

[1] *Lettre au duc de Chevreuse.*

frage universel que dans l'infaillibilité royale. Rien, dans les pouvoirs d'ici-bas, n'est infaillible, rien n'est absolu, rien n'est parfait. Mais l'essentiel est de reconnaître, parmi les forces sociales et les principes politiques, ce qui est déjà hors d'âge et hors de service, bien que toujours digne de nos respects et de nos regrets. L'essentiel, dans tous les arts et surtout dans la politique, qui est le premier de tous, est de distinguer le possible de l'impossible, la fécondité de la stérilité, la vie de la mort.

Quant à moi, je ne suis pas démocrate ; mais je suis encore moins absolutiste. Je tâche surtout de n'être pas aveugle. Plein de déférence et d'amour pour le passé, en ce qu'il avait de grand et de bon, je ne méconnais pas le présent, et je cherche à étudier l'avenir. Je regarde donc devant moi, et je ne vois partout que la démocratie. Je vois ce déluge monter, monter toujours, tout atteindre et tout re-

couvrir [1]. Je m'en effrayerais volontiers comme homme ; je ne m'en effraye pas comme chrétien ; car, en même temps que le déluge je vois l'arche. (*Longs applaudissements.*) Sur cet immense océan de la démocratie, avec ses abîmes, ses tourbillons, ses écueils, ses calmes plats et ses ouragans, l'Église seule peut s'aventurer sans défiance et sans peur. Elle seule n'y sera pas engloutie. Elle seule a la boussole qui ne varie point, et le pilote qui ne fait jamais défaut.

Cela étant, je vais droit au fond des choses, je pose hardiment cette formule : Dans l'ordre ancien, les catholiques n'ont rien à regretter ; dans l'ordre nouveau, rien à redouter. Qu'on me comprenne bien, je ne dis pas : Rien à

[1] Vehementer enim inundaverunt : et omnia repleverunt in superficie terræ : porro arca ferebatur super aquas. Et aquæ prævaluerunt nimis super terram, opertique sunt omnes montes excelsi sub universo cœlo. *Genesis*, VII, 18, 19.

admirer dans l'ordre ancien, je dis : Rien à regretter. Je ne dis pas : Rien à combattre dans l'ordre nouveau, je dis : Rien à redouter.

Nous aurons, au contraire, beaucoup et toujours à combattre; mais si nous savons nous y prendre, nous serons invincibles. Oui, si, descendus de l'arche sur ce sol que je vous montrais tout à l'heure reconvert par les flots du déluge démocratique, à mesure que ces flots, après avoir tout envahi et tout renversé, s'écouleront à leur tour et laisseront à découvert une terre nouvelle, si nous abordons franchement et courageusement ce nouveau monde pour y élever nos autels, y planter notre tente, le féconder par nos travaux, le purifier par notre dévoûment et y lutter contre les dangers inséparables de la démocratie avec les immortelles ressources de la liberté; si nous savons comprendre et accomplir cette tâche, nous y serons, non pas inattaquables, mais invincibles.

Il importe de fixer le sens des mots et d'éloigner jusqu'à l'apparence de l'équivoque. Quand je parle de la démocratie, j'entends la démocratie libérale, par opposition avec la démocratie purement égalitaire, ou avec ce qu'un publiciste français [1] a si bien baptisé du nom de *démocratie impériale*. Quand je parle de liberté, j'entends la liberté tout entière. Non pas la liberté politique sans la liberté religieuse, comme dans l'Angleterre d'autrefois et la Suède d'aujourd'hui. Non pas la liberté civile, sans la liberté politique, détestable hypocrisie qui consacre l'égalité sous le joug de n'importe quel maître. Non pas la liberté illimitée qui aboutirait au désordre universel. Non pas enfin la liberté ancienne, la liberté aristocratique, très-vénérable, très-solide et très-robuste, mais fondée sur le privilége. Rien de tout cela, mais simplement et

[1] M. Guéroult.

uniquement la liberté moderne, la liberté démocratique, fondée sur le droit commun et sur l'égalité, réglée par la raison et la justice.

L'avenir de la société moderne dépend de deux problèmes : corriger la démocratie par la liberté, concilier le catholicisme avec la démocratie. (*Sensation prolongée.*)

Le premier est de beaucoup le plus difficile des deux. Les affinités naturelles de la démocratie, d'un côté, avec le despotisme, de l'autre, avec l'esprit révolutionnaire, sont la grande leçon de l'histoire et la grande menace de l'avenir. Sans cesse ballottée entre ces deux abîmes, la démocratie moderne cherche péniblement son assiette et son équilibre moral. Elle n'y arrivera qu'avec le concours de la religion.

Mais pour que les catholiques, condamnés bon gré mal gré à ne plus vivre qu'au sein de la démocratie, puissent exercer sur elle une action féconde et salutaire, il faut qu'ils

sachent accepter les conditions vitales de la société moderne.

Surtout, il faut renoncer au vain espoir de voir renaître un régime de privilége ou une monarchie absolue favorable au catholicisme [1].

Et il ne suffit pas que cette renonciation soit facile et sincère, il faut qu'elle devienne un lieu commun de la publicité. Il faut nettement, hardiment, publiquement protester, à tout propos, contre toute pensée de retour à

[1] Ecoutons sur ce point les enseignements tout récemment émanés d'un courageux évêque, qui jouit à juste titre de la plus haute autorité dans toute l'Allemagne. « C'est une erreur capitale de notre temps, mais commune à un grand nombre d'esprits, honnêtes d'ailleurs et bien intentionnés, et qui s'est enracinée dans les âmes par une longue habitude de l'absolutisme, *qu'il faut attendre le salut des événements extérieurs et surtout de l'avénement de quelque prince illustre et habile.* Nous ne nions pas assurément la valeur des bons princes

ce qui irrite ou inquiète la société moderne.

Rien de plus impossible aujourd'hui que de rétablir une ombre même de féodalité ou de théocratie. Tout homme éclairé sait que ce sont là de vains fantômes. Mais, sous tous les régimes et dans tous les siècles, on mène les peuples par la peur des fantômes. La Belgique en a fait l'expérience autant que la France. (*Approbation.*) Tel homme très-éclairé et parfaitement convaincu du néant des craintes qu'il affecte ou des dangers qu'il dé-

chrétiens ; mais leur action sera d'autant plus bienfaisante qu'ils se renfermeront davantage dans les bornes de leurs légitimes attributions. Le bien qu'un prince, animé, du reste, des meilleures intentions, veut opérer en outre-passant les limites de son pouvoir, n'est qu'apparent et illusoire ; il causera à l'Église comme à l'État, peut-être sans qu'il s'en aperçoive, les plus grands dommages. » Mgr de Kettler, évêque de Mayence. *Liberté, Autorité, Église*, 1862. Traduction de M. l'abbé Belet, p. 134.

nonce n'en sera pas moins ardent à les propager, à les exagérer, à les exploiter contre nous. Sachons éviter les piéges qui nous sont ainsi journellement tendus. Sachons refuser à l'ennemi les prétextes dont il a besoin pour alarmer contre nous les préjugés publics, et dont il sait tirer contre nous un si redoutable parti. Désavouons donc sans relâche tout rêve théocratique, afin de n'être pas stérilement victimes des défiances de la démocratie, et, pour mettre à couvert des orages du temps cette indépendance du pouvoir spirituel qui est plus que jamais le suprême intérêt de nos âmes et de nos consciences, proclamons, en toute occasion, l'indépendance du pouvoir civil, comme l'ont fait, à diverses reprises et avec tant d'autorité, les évêques de la Belgique [1].

Tout bien considéré, je crois qu'on peut

[1] *Lettre au Sénat*, du 19 mars 1850.

ramener à deux principes les instincts, les tendances, les volontés invincibles de la démocratie : d'abord, le droit qu'a chacun d'aspirer à tout, c'est-à-dire l'égalité politique ; puis, la suppression de tout privilége et de toute contrainte en fait de religion, c'est-à-dire la liberté des cultes. Croire que ces deux conditions suffisent pour asseoir la démocratie sur des bases inébranlables, c'est à coup sûr une infatuation lamentable ! Mais, au fond et telle qu'elle est, elle ne tient qu'à cela. Il est vrai qu'elle y tient invinciblement. Une fois rassurée sur ces deux conquêtes, la démocratie moderne s'endort facilement dans une périlleuse sécurité sur le reste. Pour lui instiller le sens, le goût et le besoin de la liberté publique, il faut un effort généreux et continu, un effort auquel la conscience des catholiques est plus propre et plus intéressée que tout autre, car c'est à la religion catholique surtout qu'il importe

de voir la démocratie devenir libérale et la liberté redevenir chrétienne.

« Dieu n'aime rien tant au monde que la liberté de son Eglise, » a dit saint Anselme dans un texte mille fois cité depuis que nous l'avons remis en lumière au début de la lutte contre le monopole universitaire. La liberté est donc pour l'Eglise le premier des biens, la première des nécessités. Mais l'Eglise ne peut plus être libre qu'au sein de la liberté générale. Aucune liberté particulière, et celle de l'Eglise moins que toute autre, ne peut exister aujourd'hui que sous la garantie de la liberté commune. Il en était autrement dans les grands siècles de l'histoire chrétienne. Nos pères ne connaissaient guère la liberté que sous la forme du privilége ; et les priviléges étaient si nombreux, si divers et si bien défendus par l'esprit de corps et l'énergie personnelle, qu'ils formèrent pendant longtemps un ensemble formidable et suffi-

sant de garanties publiques. L'Eglise surtout, qui avait la première conquis et assuré sa propre liberté, offrait souvent aux libertés publiques ou individuelles un asile, une protection qui leur faisait défaut. Et quand la monarchie absolue eut partout détruit et remplacé les libertés du m oyen âge, la puis sance et les immunités de l'Eglise, plus ou moins respectées, parurent aux yeux de certains peuples une compensation plus ou moins suffisante de tout ce que les princes leur avaient enlevé. Mais les temps sont changés. Les services rendus par l'Eglise, en tant que corporation privilégiée, sont oubliés. Tout privilége, si ancien, si inoffensif, si légitime qu'il soit, répugne à nos générations éprises d'égalité et qui n'hésiteront jamais à sacrifier la liberté, non-seulement de quelques-uns, mais de tous, aux dangers factices que de faux prophètes leur feront entrevoir pour leur idole.

Cela étant, rêver ou réclamer pour la religion catholique une liberté privilégiée, comme un patrimoine inviolable, au milieu de la servitude ou simplement de la soumission générale, ce n'est pas seulement le comble de l'illusion; c'est lui créer le plus redoutable des dangers.

Pour moi, j'avoue franchement que, dans cette solidarité de la liberté du catholicisme avec la liberté publique, je vois un progrès réel. Je conçois très-bien qu'on en juge autrement, et que l'on regrette ce qui n'est plus avec une respectueuse sympathie. Je m'incline devant ces regrets ; mais je me redresse et je regimbe, dès que l'on prétend ériger ces regrets en règle de conscience, diriger l'action catholique dans le sens de ce passé évanoui, dénoncer et condamner ceux qui repoussent cette utopie.

Du reste, je ne fais point ici de théorie, ni

surtout de théologie. Je parle uniquement en homme politique et en historien. Je ne réponds pas par des arguments dogmatiques aux dogmatiseurs qui me condamnent et que je récuse. J'invoque les faits et j'en tire des enseignements purement pratiques, que je vous propose. J'invoque l'expérience et voici ce qu'elle répond.

Il n'existe plus un seul pays au monde (j'entends un pays qui compte dans l'opinion et dans les destinées du monde) où l'Eglise puisse faire fond sur la protection exclusive d'un pouvoir quelconque. Toutes les tentatives faites pour consolider ou renouer l'antique alliance de l'autel et du trône sur la base de l'emploi du pouvoir coactif contre les adversaires de l'Eglise ont misérablement échoué. Au contraire, toutes les fois qu'il lui a fallu vivre et lutter contre ces adversaires, sans pouvoir armer contre eux le bras séculier, l'Eglise a retrouvé, avec une mer-

veilleuse rapidité, les beaux jours de sa force et de sa jeunesse.

Au début des temps modernes, un prince généreux et habile, qui fut à la fois un grand homme et un grand roi, Henri IV, introduisit en France la liberté de conscience, sous une forme incomplète, mais la seule que pût comporter la société alors. Il donna l'édit de Nantes. Aussitôt éclata cette magnifique efflorescence du génie, de la discipline, de l'éloquence, de la piété, de la charité catholiques, qui place le dix-septième siècle au premier rang des grands siècles de l'Eglise. Elle commence avec saint François de Sales, et finit avec Fénelon, ce tendre et courageux apôtre de la liberté de conscience. Le petit-fils de Henri IV, Louis XIV, de la même main qui venait d'imposer à l'Eglise de France la servitude des quatre articles de 1682, révoqua l'œuvre de son aïeul et proclama l'unité de croyance dans son royaume.

Tout le monde y vit le triomphe de l'Eglise. On crut l'orthodoxie à jamais garantie et l'hérésie extirpée. Or, c'est précisément le contraire qui arriva. C'est l'Eglise catholique qui, après un siècle tout entier de décadence, se vit à la veille d'être extirpée du sol de la France. La révocation de l'édit de Nantes ne donna pas seulement le signal d'une odieuse persécution. Avec le cortége d'hypocrisies et d'inhumanités qu'elle traînait à sa suite, elle fut l'une des principales causes du relâchement du clergé, du débordement et des profanations du dix-huitième siècle. La foi et les mœurs disparaissaient graduellement, quand la Révolution vint proscrire l'Eglise. Celle-ci ne se releva que dans le sang, mais pour vivre de sa propre vie, pour user désormais, sans privilége et sans appui séculier, de son immortelle énergie, pour donner au monde le spectacle de la prodigieuse renaissance dont nos

pères et nous-mêmes avons éte témoins.

A la suite de cet exemple, combien d'autres ne pourrait-on pas emprunter à l'histoire contemporaine ? Peut-être y reviendrai-je plus loin. Mais, dès à présent, il faut remarquer que la simple apparence d'une alliance trop intime de l'Eglise avec le trône suffit pour la compromettre et l'affaiblir. De 1814 à 1830, nous avons vécu en France sous une Charte qui garantissait la liberté politique et la liberté religieuse, mais en déclarant que la religion catholique était la religion de l'Etat. Depuis 1824 surtout, le Roi et ses enfants donnaient l'exemple public de la plus sincère piété. Il n'y eut jamais l'ombre d'une mesure violente arbitraire contre les dissidents. Mais le ministre de l'instruction publique était un évêque. Les instituteurs de toutes les paroisses étaient nommés par les évêques. Les professeurs de tous les colléges étaient épurés par Mgr Frayssinous. Or, toute

cette protection (si légitime et si naturelle chez les Bourbons) donnée à la religion, n'avait abouti qu'à lui faire atteindre les dernières limites de l'impopularité. En 1830, tous les prêtres, l'abbé Lacordaire entre autres, étaient réduits à ne sortir dans la rue que sous un déguisement laïque.

En 1848, ce même Lacordaire paraissait en froc dominicain dans l'assemblée des représentants du peuple, et un évêque était appelé à bénir l'inauguration de la Constitution républicaine sur la place de la Concorde.

Comment expliquer ce contraste autrement que par l'attitude fière, digne et indépendante que le clergé avait dû prendre bon gré mal gré sous la royauté parlementaire? Je ne dis pas que le gouvernement sceptique et indifférent du roi Louis-Philippe voulût du mal à l'Église; toujours est-il qu'il ne lui a fait que du bien. Au contraire, le gouvernement de la

Restauration, qui lui voulait tant de bien, ne lui avait fait que du mal.

Pourquoi cet étrange résultat? Parce que, moins l'Église est solidaire d'un pouvoir quelconque et moins elle invoque son appui, plus elle apparaît forte et populaire en face de la société moderne. Cette vérité était reconnue par tout le monde il y a quelques années. Depuis lors, elle a été reniée par plusieurs sous l'empire d'une étrange illusion. J'imagine que, grâce à de récents événements, elle redevient peu à peu évidente pour tous.

Ne craignez pas, Messieurs, que je veuille raconter ici l'histoire de ce qui se passe en France depuis douze ans. Vous comprenez tous le sentiment de réserve et de dignité qui m'empêche d'user de votre bienheureuse liberté pour dire aujourd'hui tout ce que je pense du régime sous lequel je dois rentrer demain pour y achever ma vie.

Je me borne à rappeler en passant que,

lorsqu'en 1852 l'Empire se releva sur les ruines de la République, en supprimant la liberté de la tribune et de la presse, un trop grand nombre de catholiques se persuadèrent que le pouvoir absolu allait rétablir la prépondérance politique de l'Église en s'inféodant à elle. On le lui demandait avec tous les transports d'un dévoûment passionné. Malgré des avertissements aussi énergiques que répétés, on se précipitait dans ses bras ou plutôt à ses pieds, en lui disant : « Soyez à nous, nous sommes à vous. » Et on lui montrait nos quarante mille prêtres prêts à devenir les auxiliaires de ses quatre cent mille soldats pour fonder le second Empire. Chacun sait aujourd'hui où tout cela devait aboutir. (*Adhésion.*)

Sans doute l'empereur Napoléon III pouvait user de sa toute-puissance autrement qu'il ne l'a fait. Il pouvait montrer que la répression même extra-légale et violente de l'anarchie n'arrêterait le développement d'au-

cune de nos libertés antérieures. Il pouvait, sans porter aucune atteinte à l'égalité de toutes les confessions devant la loi, achever l'œuvre de l'affranchissement de l'Église, si heureusement commencée sous la royauté parlementaire et sous la république. C'est parce qu'il ne l'a pas voulu que, dès le début de sa dictature, je me suis séparé de lui. Mais reconstituer l'ancienne prépondérance de l'Église sur la base ou sous la forme du privilége; lui donner, à elle seule, la parole au milieu du silence universel ; la laisser seule libre et seule active en face de ses ennemis enchaînés et bâillonnés, c'est à quoi ni lui ni aucun autre potentat du monde actuel ne saurait réussir, en supposant, par impossible, qu'ils en eussent la pensée. Toutefois la seule idée d'une pareille issue de nos crises perpétuelles, la seule expression de ces prétentions chimériques ont suffi pour refaire à l'Église, en France, une situation périlleuse. Et, s'il

éclatait aujourd'hui une nouvelle révolution, on frémit à la pensée de la rançon qu'aurait à payer le clergé pour la solidarité illusoire qui a semblé régner, pendant quelques années, entre l'Église et l'Empire.

Ne cessons donc pas de nous rappeler et de répéter les belles paroles de M. Guizot, de cet illustre protestant qui s'est couronné d'une gloire nouvelle en défendant, contre d'ingrats catholiques, la souveraineté pontificale (*Applaudissements*) :

« Les bienfaits du despotisme sont courts, et il empoisonne les sources mêmes qu'il ouvre. Il ne possède, pour ainsi dire, qu'un mérite d'exception, une vertu de circonstance, et, dès que son heure est passée, tous les vices de sa nature éclatent et pèsent sur la société [1]. »

Ici, sans doute, je ne prêche que des con-

[1] *Histoire de la Civilisation en France*, 2e leçon.

vertis. Dans la libre Belgique, le pouvoir absolu ne rencontre que de rares admirateurs. Mais je sors d'un pays où, depuis douze ans, l'on a entendu chaque jour, dans le camp catholique, proscrire et maudire la recherche des garanties politiques, la liberté de la tribune et les résistances parlementaires. En étudiant la généalogie de cette école, je lui ai trouvé un ancêtre qui a devancé et résumé toutes ses diatribes contre la liberté politique, dans une fameuse lettre du 7 avril 1771 à Saint-Lambert : « Je ne suis pas par-« lementaire..., j'aime mieux obéir à un beau « lion qui est né beaucoup plus fort que moi, « qu'à deux cents rats de mon espèce. » (*Mouvement prolongé d'hilarité.*) C'est Voltaire qui écrivait ainsi. Le *beau lion* était Louis XV. Les monarchies absolues finissent ordinairement par un Louis XV, après avoir commencé par un Louis XI.

Les catholiques qui, en Belgique, en Au-

triche ou ailleurs, seraient tentés de se plaindre des inconvénients et des ennuis de cette forme agréable et honnête de la démocratie qui s'appelle la royauté parlementaire, me rappellent ces libéraux naïfs de la Restauration qui s'étonnaient, après la Révolution de juillet, de voir reparaître le budget d'un milliard. L'illustre émule du grand orateur que je citais tout à l'heure, M. Thiers, leur disait : « Ah ! vous vous plaignez d'avoir un « milliard à payer ; eh bien ! saluez au pas- « sage ces rives heureuses, car vous ne les « reverrez plus ! » (*Hilarité.*) A ceux qui murmurent contre le régime constitutionnel tempéré par la royauté, il faut aussi dire : « Sa- « luez ces rives heureuses, car, une fois « quittées, une fois perdues de vue, vous ne « les reverrez plus. Il vous faudra désormais « naviguer, éperdus et tremblants, en pleine « démocratie, en pleine république, en plein « suffrage universel, et tâcher de ne pas

« y perdre la tête. » (*Nouvelle hilarité.*)

Nous voici revenus sur le vaste terrain des dangers de cette démocratie qui a envahi le monde moderne; dangers que les catholiques sont condamnés à rencontrer partout et toujours, mais qu'eux seuls doivent envisager sans crainte, parce qu'eux seuls sont sûrs de trouver dans leur foi la force de les braver et de les surmonter. Souffrez que je résume ces dangers et que je les définisse en quelques mots.

Le premier de tous est cet esprit révolutionnaire qui n'est pas de l'essence de la démocratie, mais qui, presque partout, se confond avec elle; cet esprit plus fatal mille fois à la liberté, dont il empoisonne les sources, qu'à l'autorité, dont il ne subit que trop volontiers le joug en échange d'une pâture quelconque jetée à ses instincts destructeurs. (*Adhésion.*) C'est lui qui, par les terreurs qu'il inspire comme par les appétits qu'il excite, est le

principal auteur de tous les abaissements de la vie publique de notre temps. (*Nouvelle adhésion.*) C'est lui qui condamne la démocratie à se déshonorer en abdiquant et en se personnifiant tantôt dans un César, tantôt dans une Convention.

Là même où la démocratie n'aboutit pas au césarisme, elle est toujours exposée, en Europe comme en Amérique, à être dissoute et broyée par le niveau égalitaire. Il ne s'agit pas de cette égalité raisonnable et légitime qui n'est que l'équité naturelle appliquée aux institutions sociales, mais de cette égalité brutale qui, en proscrivant toute indépendance et toute diversité, méconnaît à la fois la première loi de la nature et la première condition de la liberté; qui poursuit le talent et l'intelligence comme les richesses et la naissance; qui dit avec Fouquier-Tinville à Lavoisier : « La République n'a pas besoin de savants! » et avec M. Louis Blanc, au

Luxembourg, en 1848 : « La supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire. » Là où elle règne, et elle aspire à régner partout, l'appauvrissement et le sommeil de l'esprit humain suivent de près l'asservissement des cœurs. L'inviolable toute-puissance de la médiocrité propage et fomente une défiance haineuse contre tout ce qui s'élève ou se redresse. Toute pensée libre et virile est mise au ban de l'universelle platitude. Toute dignité personnelle devient suspecte; toute résistance locale ou individuelle, impossible. Le droit est étouffé par la force, comme la qualité par la quantité. Les inégalités naturelles et légitimes nées du travail et du mérite sont sacrifiées aux passions et aux préjugés de la foule. Le talent, l'éloquence, la vertu, la justice sont noyés sous les flots de ces masses aveugles et muettes, irresponsables et inviolables, que nul châtiment n'atteint, que nulle le-

çon ne corrige, mais que d'indignes meneurs égarent et dominent trop souvent, pour les conduire, à travers les saturnales de l'émeute, aux honteuses douceurs de la servitude. L'individu, le citoyen isolé, demeure dépouillé de toute garantie comme de toute initiative; et la propriété n'est pas moins menacée, pas moins dépréciée que l'individu. Dernier abri du privilége, dernier et incontestable signe de l'inégalité, et d'une inégalité choquante entre toutes, elle se voit assimilée à l'aristocratie de naissance. L'héritage rencontre déjà les mêmes objections que l'hérédité. Minée chaque jour par les envahissements de l'expropriation appliquée, non plus à la nécessité ou même à l'utilité publique, mais à la convenance ou à la fantaisie des agents de l'État, l'inviolabilité de la propriété risque d'être bientôt reléguée parmi les préjugés gothiques et les obstacles impuissants que le progrès écrase en passant.

Digitized by Google

Ces symptômes du mal dont tous les peuples modernes sont atteints, éclatent surtout dans les progrès constants et quotidiens de la centralisation, inventée par les princes pour faciliter le triomphe de toutes les révolutions, et qui, après avoir été le tombeau de la royauté du vieux droit, menace de devenir la prison, l'ergastule de la démocratie moderne. Cette centralisation insensée commence heureusement à devenir suspecte aux démocrates intelligents et indépendants; mais nulle part (depuis nos efforts trop rapides et trop timides à l'Assemblée législative de 1849) on n'a songé à lui opposer une digue sérieuse.

Elle continue partout à armer l'État d'une puissance que ne soupçonnaient pas nos aïeux; qui envahit des régions, telles que l'enseignement [1] et la charité, où son ac-

[1] « En établissant en principe que l'État seul en-

tion avait toujours été inconnue chez les peuples anciens; qui s'exerce surtout par la distribution exclusive de ces fonctions publiques, dont le nombre s'accroît sans cesse et dont l'ardente curée enflamme toutes les classes. Cette passion universelle et furibonde des places fait de la société une proie dont vivent des générations entières de parasites, en attendant que d'autres générations de solliciteurs affamés aient réussi à les remplacer par des miracles de servilité ou par la marée montante d'une révolution. Cette lè-

seigne, et qu'un homme ne peut communiquer oralement sa pensée aux autres à moins de se constituer le salarié de l'État, le parti libéral a fondé un énorme instrument de tyrannie qui fera courir les plus grands dangers à la civilisation moderne. » Savez-vous qui a dit cela? C'est M. Renan dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1858. Il est vrai qu'alors il n'était pas encore chargé d'une mission scientifique par l'Empereur, et professeur salarié par l'État.

pre sociale se reproduit dans toute l'Europe avec une régularité effrayante. Il en est de même de cette assimilation qui s'opère entre les législations et les institutions de tous les pays, sur l'échantillon de la centralisation française. Elle prépare l'avénement d'une sorte de cosmopolitisme nouveau qui finira par tuer la notion de la patrie en même temps que le sentiment de la dignité individuelle. L'Europe marche ainsi par toutes les voies à ce hideux régime de l'empire romain, sorti, lui aussi, des flancs d'une démocratie corrompue, et qui trouve de nos jours, chez nos savants officiels, chez nos lettrés de cour et même chez certains professeurs allemands[1], de si effrontés panégyristes. Napoléon Ier a déjà montré à l'Europe continentale qu'il n'était pas impossible de courber les nations

[1] Au premier rang desquels il faut signaler MM. Mommsen et Droysen.

les plus civilisées sous le joug d'une universelle humiliation. Les lois et les mœurs des États centralisés et *démocratisés* à l'excès abaisseront désormais devant la conquête les barrières et les obstacles dont ne sut pas toujours venir à bout ce grand homme de proie. Me sera-t-il permis d'ajouter que les progrès de la centralisation ne m'alarment nulle part plus qu'en Belgique ? Et si, en échange de la gracieuse et cordiale hospitalité qui nous est offerte ici, j'osais hasarder un conseil d'ami, je dirais aux Belges de tous les partis : « Résistez à outrance aux envahissements de la bureaucratie et de la centralisation. Résistez, non-seulement par amour pour vos libertés politiques et religieuses, mais encore et surtout dans l'intérêt de votre nationalité si chère à tous les cœurs vraiment libéraux. Ne votez pas d'avance dans vos lois l'annexion que répudient votre patriotisme et votre bonheur. » (*Applaudissements unanimes.*)

Celles mêmes d'entre les nations qui échapperaient par leur grandeur matérielle à la honte d'une absorption sympathique demeurent, tant que la démocratie n'aura pas trouvé son assiette morale, exposées à toutes les humiliations que comportent l'égalité sans la liberté et une civilisation raffinée sans vitalité politique. Elles risqueront longtemps de voir les jalousies de l'égalité aboutir à une servilité croissante; les entraînements étourdis de la foule se résoudre en des paniques et des léthargies ridicules; le niveau des caractères s'abaisser en même temps que celui des capacités; la réalité de la vie publique remplacée par de vains simulacres; le droit de chacun asservi à la volonté de tous; la vie politique immolée à l'amour du repos, au besoin d'une sécurité éphémère; la révolution évoquée tantôt comme un épouvantail, tantôt comme une complice, pour enchaîner la liberté publi-

que.... enfin la dictature exercée au nom de la multitude déclarée souveraine, et payant de sa liberté la rançon de sa souveraineté dérisoire; maîtresse pendant un jour, esclave le lendemain et pour des siècles.

Voilà pour la vie politique. Mais dans la vie morale, dans la vie de l'âme, que de périls plus graves encore dans l'état social que les usurpations monarchiques des trois derniers siècles ont légué à la démocratie! La passion universelle et exclusive du bien-être; la disparition du frein de l'honneur, car la foule, disait déjà Machiavel, n'est pas tenue d'avoir de l'honneur; la folle confiance de l'orgueil humain, l'infatuation de l'utopie, le culte dépravé du succès immoral, l'humilité chrétienne remplacée par la servilité, d'incessantes et formidables tentations dans tous les domaines de la pensée et de l'action; la vogue d'une publicité sans bornes, acquise à tout ce qui attaque le dogme et la

morale chrétienne; l'effrayante popularité d'écrivains sans pudeur et sans foi, si bien qualifiés par M. Guizot de *malfaiteurs intellectuels* (*Mouvement d'adhésion*); le théâtre transformé, sous la protection de la police, en laboratoire d'insultes et de calomnies contre nous; l'histoire indignement falsifiée, transformée tantôt en réceptacle d'immondices, tantôt en réhabilitation systématique des persécuteurs et des bourreaux, depuis Henri VIII jusqu'à Robespierre; le roman devenu, non plus seulement, comme autrefois, le pourvoyeur du sensualisme, mais encore le prédicateur de la théologie du mal et l'anatomiste des difformités sociales (*Nouvelle adhésion*); l'éducation de nos enfants, celle même de nos filles, convoitée, disputée par la main insatiable de monopoleurs incrédules qui, sous le nom et les couleurs de l'État, nous les arracheraient pour les enfermer dans des prisons intellectuelles et les

y retenir jusqu'à ce que la trace des croyances domestiques soit oblitérée de leurs âmes; la religion, enfin, victime de l'indifférence des masses, de l'acharnement des lettrés, de la défiance ou de l'hostilité du pouvoir, en attendant que la vraie théorie puisse devenir applicable. Et cette théorie, la voici, exposée à treize ans de distance par deux apôtres qu'il convient de louer au moins de leur franchise. En novembre 1849, un représentant du peuple, alors assez notoire, M. Félix Pyat, disait, dans une lettre publique aux électeurs : « La République a les deux pouvoirs, les deux glaives, car elle procède de la souveraineté du peuple, et le peuple est souverain spirituel comme il est souverain temporel. Plus de tiare ni de couronne. Le peuple est pape comme il est roi. »

Et l'an dernier ici même, en Belgique, à Bruxelles, au congrès de l'Association internationale pour le progrès des sciences so-

ciales, un démocrate français a dit : « Non Messieurs, nous ne voulons pas des deux glaives, nous n'en voulons qu'un; mais nous voulons l'avoir dans la main[1]. » (*Sensation prolongée.*)

Vous le voyez, ces aspirations à la fois naïves et féroces de la tyrannie future nous ramènent aux plus odieuses servitudes du passé. L'idéal de cette démocratie antichrétienne et antilibérale n'est autre que l'omnipotence concentrée dans une seule main, et l'écrasement de l'âme et du corps sous un pouvoir unique, comme en Chine, comme dans l'antique Égypte, comme dans l'Empire romain[2]. Et, ainsi que l'a démontré dans trois

[1] *Annales de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, IIe liv., p. 160.

[2] Qu'on veuille bien réfléchir sur l'abîme de servitude que recèle une phrase comme celle-ci, que j'extrais du *Siècle*, c'est-à-dire de l'organe le plus répandu de la démocratie antichrétienne et antilibérale : *L'État doit obliger chaque citoyen à le ser-*

pages admirables notre savant Dœllinger[1], le despotisme unitaire de l'empire romain était bien moins menaçant pour la liberté de l'âme et de la foi chrétienne que ne le serait l'absolutisme de l'État moderne : ces premiers Césars ne connaissaient ni la censure, ni la police, ni l'enseignement officiel, ni la bureaucratie, ni la télégraphie, ni les chemins de fer, ni la gendarmerie, ni aucune des ressources infinies que la civilisation met au service de la tyrannie. (*Nouvelle sensation.*)

En voilà bien long sur les dangers qui menacent l'âme et la société sous le régime démocratique, et je n'ai pas tout dit. Mais j'ai tenu à ne dissimuler ni les périls du

vir de son intelligence comme de son bras (n° du 5 décembre 1861)! Louis XIV disait bien : *L'État, c'est moi;* mais il n'eût jamais osé en tirer cette conséquence.

[1] *Heidenthum und Christenthum*, p. 415

présent ni ceux de l'avenir devant une assemblée de chrétiens, appelés à lutter, eux et leurs enfants, avec la grâce de Dieu, contre toutes les inventions et tous les triomphes du mal.

Faut-il en conclure que ces dangers, que ces maux soient plus graves, plus terribles que ceux auxquels nos pères ont été exposés, et dont l'Église a triomphé jusqu'ici? Je réponds hardiment : Non. Le monde a toujours été livré à des tentations et à des épreuves faites pour épouvanter les chrétiens, mais non pour les vaincre. Le régime féodal, cette glorieuse et féconde réaction contre l'abaissement monarchique de Rome et de Byzance, à côté de ses bienfaits et de son incontestable grandeur, de sa robuste et virile liberté, a vu se creuser dans son sein des abîmes de corruption et d'égoïsme où il a fini par s'engloutir. Avec les seuls écrits des grands saints du moyen âge, tels que

saint Bernard et saint Pierre Damien, je me charge de tracer de n'importe quel siècle, entre le VIIe et le XIIIe, ces deux âges d'or de la société du moyen âge, un tableau non moins lamentable et non moins vrai que celui qui vous a peut-être troublés tout à l'heure. D'ailleurs, en admettant que les maux d'autrefois aient été moindres que ceux d'aujourd'hui, nous n'avons pas le choix. Il ne nous est pas donné d'échanger les maux du XIXe siècle contre ceux du XIIe, mais il nous est imposé de lutter contre ceux de notre temps, et j'ajoute avec une entière confiance : Il nous est parfaitement possible de les vaincre. (*Adhésion.*)

Tous les périls que je viens de signaler menacent également l'Église et la société. Mais l'Église, bien plus sûrement que la société, en possède le remède. Après le secours d'en haut, qui ne saurait lui manquer, elle trouvera dans les idées et dans les institutions

de la démocratie elle-même les armes et les ressources nécessaires pour combattre victorieusement les dangers et les infirmités que la démocratie a enfantés : *Salus ex inimicis tuis.*

Je ne vais pas jusqu'à prétendre que la religion seule puisse suffire à défendre le monde moderne de la ruine morale qui le menace. L'exemple de l'empire romain devenu chrétien, et tombé, sous le nom de Bas-Empire, au dernier rang du mépris des hommes, me préserverait de cette illusion. Mais j'affirme que la société contemporaine ne se sauvera pas sans un recours énergique au christianisme intégral, au christianisme dans sa forme la plus complète et la plus vitale, à l'Église catholique. Ce ne sera pas assez de toute la sagesse, de tout le courage, de toutes les vertus des générations présentes ou futures, pour lutter contre de si formidables périls ; elles y succomberont si elles s'obstinent à s'y engager sans Dieu, sans le Dieu des

chrétiens, le Dieu de l'Eglise. Oui, si la démocratie, devenue souveraine et seule arbitre de ses destinées, imite la bourgeoisie voltairienne dans sa répugnance pour le frein religieux, dans son indifférence pour le frein moral, dans sa haine du prêtre; si, comme sa devancière, elle se laisse pervertir et énerver par la prospérité, pour ne retrouver la foi et la raison que sous l'empire de la souffrance et de la peur, on peut lui prédire une prompte et honteuse ruine. (*Applaudissements.*) Elle ne se relèvera, de temps à autre, dans un paroxysme de turbulence éphémère, que pour retomber chaque fois plus bas dans l'abîme du césarisme.

La *religion*, nous l'avons dit cent fois, *a besoin de la liberté;* mais nous avons toujours ajouté : *La liberté a non moins besoin de la religion*, et plus, mille fois plus que toute autre, *la liberté démocratique*. Sans le secours de l'antique bienfaitrice du monde, toujours vi-

vante et toujours jeune, jamais la liberté moderne ne viendra à bout des obstacles et des ennemis qui l'assiégent. Plus on est démocrate, plus il faudrait être chrétien; car le culte fervent et pratique du Dieu fait homme est le contre-poids indispensable de cette tendance perpétuelle de la démocratie à constituer le culte de l'homme se croyant Dieu. (*Vive approbation.*) L'enivrement de soi, l'idolâtrie du bonheur terrestre, l'apothéose de la raison souveraine du peuple souverain, ce poison inhérent au développement de la démocratie, ne rencontre d'antidote que dans la foi et l'humilité du chrétien.

C'est pourquoi Tocqueville, cet illustre contemporain que l'on cite déjà comme un ancien, a prononcé cette sentence immortelle: « Plus l'homme s'accorde de liberté sur la terre, plus il doit s'enchaîner du côté du ciel. S'il n'a pas de foi, il faut qu'il serve, et s'il est libre, qu'il croie. » (*Applaudissements.*)

Ici encore, les faits parlent plus haut que la théorie. Tous les pays qui ont conquis et conservé la liberté, toutes les révolutions démocratiques qui ont réussi, portent au front la marque indélébile de la religion ; témoin la Hollande au XVIe siècle, l'Angleterre au XVIIe, l'Amérique au XVIIIe, et je suis fier de pouvoir ajouter : La Belgique au XIXe. Interrogez tous ceux qui reviennent des États-Unis, ils vous diront à quel point ce peuple immense, si grand, si belliqueux, si prodigieux au milieu de ses malheurs, de ses discordes, est dominé par la religion, et comment cette religion, sous une forme, le plus souvent incomplète, erronée, mais sérieuse et sincère, demeure la première de ses institutions politiques, la seule même qui soit universelle et invariable. Le crime des auteurs de la révolution française, crime impardonnable devant Dieu comme devant les hommes, c'est d'avoir méprisé, outragé et persécuté la religion de la France. C'est pour

cela qu'elle n'a point réussi, et qu'on a pu dire d'elle avec une haute et triste raison : « Civilement, elle a fait son œuvre; politiquement, elle n'est jusqu'ici qu'une grande espérance trompée [1]. »

Insistons sur cette nécessité, impérieuse pour la démocratie moderne de recourir humblement et cordialement à la religion de ses pères.

Dans l'une des phases les plus récentes de cette révolution *qui dure encore*, au 24 février 1848, une main ennemie pénétra dans le cabinet du grand et intègre orateur que l'émeute venait de proscrire, y déroba les notes qu'il se proposait de porter le lendemain à la tribune, et les livra à la publicité. On y lisait entre autres cet axiome : « Deux caractères essentiels du bon citoyen dans un pays libre : 1° savoir respecter et supporter la liberté

[1] Le prince Albert de Broglie, en 1855.

d'autrui ; 2° savoir se servir de sa propre liberté[1]. »

Or, je le demande, qui donc enseignera l'art de pratiquer ces deux conditions au bon citoyen de la démocratie moderne? qui, si ce n'est la religion ? — Qui lui enseignera surtout à réagir contre le niveau écrasant de l'Etat moderne? qui lui inspirera cette force morale, cette patience virile, cette persévérance invincible, cette intraitable indépendance dont nous aurons de plus en plus besoin pour tenir tête au torrent? (*Mouvement.*) Qui maintiendra la vie dans nos âmes et l'espérance dans notre cœur, quand nous aurons roulé de mécompte en mécompte, de servitude en servitude, quand nos votes, nos vœux, nos discours seront noyés dans les clameurs serviles de la foule, quand nos mains seront dé-

[1] Guizot, *Projet de discours* publié dans la *Revue rétrospective*, n° 28.

sarmées, nos lèvres cousues, notre plume brisée? (*Longue approbation.*) Qui, si ce n'est la religion? Car elle seule est la source intarissable de cette force surnaturelle qui maintient le ressort des âmes, qui leur instille l'instinct du droit, de la dignité et de la liberté. J'ajoute encore et toujours : La religion personnifiée dans l'Eglise catholique; car c'est elle, et elle seule qui, malgré certaines alliances regrettables et certaines apparences contraires, finira toujours, à un jour donné, par entrer en lutte avec le pouvoir absolu. Elle seule a su résister au premier des Napoléons, à l'heure où le continent tout entier se prosternait devant lui. Elle seule sait encore, comme aux jours de sa jeunesse, enfanter des martyrs; et le martyre, a dit je ne sais plus quel philosophe, est une invention du ciel pour dompter les maîtres de la terre. (*Acclamations.*)

Qui encore parviendra à consolider, à réta-

blir dans la conscience des masses cette notion de la propriété qui a déjà reçu de si rudes atteintes, et que menacent bien d'autres dangers? N'est-ce pas, encore une fois, la religion? Car, on l'a dit très-justement, « pour croire à la propriété, quand on ne croit pas à Dieu, il faut être propriétaire [1]. » (*Rires universels et prolongés.*) Eh! qui donc pourrait contenir et réprimer cette passion universelle et exclusive du bien-être dont nous risquons tous d'être à la fois complices et victimes, si ce n'est l'Église catholique, elle qui a toujours consacré, avec une sollicitude toute spéciale, l'inviolabilité de la propriété, mais en inspirant au propriétaire l'esprit de sacrifice et d'abstinence, en imprimant à la propriété elle-même le caractère d'une charge, d'une obligation morale? Elle qui a donné au monde le type le plus com-

[1] *L'Univers*, en 1848.

Digitized by Google

plet, le plus universel et le plus varié de cette propriété corporative si sagement garantie et pratiquée en Angleterre et en Hollande comme en Amérique, si follement méconnue par nos législateurs modernes, et dont la coexistence est indispensable à la propriété individuelle, pour garantir et consolider celle-ci; elle, enfin, dont la spoliation inexcusable a donné le signal de tous les attentats commis au nom de l'État contre le droit privé, et justifié d'avance tous les arguments du communisme et du socialisme moderne. (*Adhésion.*)

Je pourrais ainsi passer en revue toutes les plaies et tous les périls que je signalais tout à l'heure, montrer partout le remède à côté du mal, et ce remède toujours accessible et toujours efficace entre les mains maternelles de l'Église. Mais le temps presse, et je me borne à ceci. Toutes les aspirations libérales et légitimes de la société moderne impliquent

le développement énergique de l'*effort* et de la *responsabilité*, de l'effort *moral* et de la responsabilité *individuelle*, c'est-à-dire des deux notions fondamentales de la vie chrétienne. A qui donc pourrait-elle s'adresser pour apprendre à discipliner l'effort, à définir et à mesurer la responsabilité, si ce n'est à la religion chrétienne ? N'est-ce pas là qu'elle est assurée de trouver l'inappréciable et indispensable secours de ces grandes vertus naturelles que la religion adopte, conserve et propage, que l'Église catholique a consacrées sous le nom des quatre vertus cardinales, et qui, reconnues et vantées par la philosophie, n'ont cependant trouvé leur véritable sanction et leur entier développement qu'au sein des sociétés chrétiennes? Ce n'est pas à la politique, c'est au catéchisme que nous demanderons leurs noms et leurs attributions : la *prudence*, qui éclaire et gouverne notre esprit; la *justice*, qui repose sur le res-

pect du bien et du droit d'autrui; la *tempérance*, qui réprime toute convoitise déréglée; la *force*, *fortitudo*, c'est-à-dire la force d'âme, qui sait tout braver pour accomplir le bien, et tout souffrir plutôt que de manquer au devoir. J'ose dire qu'aucun régime n'exige la pratique exacte et constante de ces quatre vertus autant que la démocratie. Aucune constitution ni aucun programme politique ne remplacera pour elle cette page du catéchisme. (*Approbation prolongée.*)

Mais, pour appliquer ces remèdes souverains dont les catholiques sont dépositaires, pour exercer sur la société moderne l'action salutaire qui leur appartient, il leur faut autant de bonne foi que d'abnégation. Il faut surtout que des malentendus invétérés soient éclaircis et dissipés. Il ne faut plus qu'on puisse nous soupçonner de ne pas accepter les conditions d'une époque militante, ni de sacrifier les nécessités urgentes du temps ac-

tuel à des chimères, à des regrets, même les plus naturels et les plus honorables; ni surtout de vouloir ramener le monde, directement ou indirectement, à un passé éteint sans retour.

Aucune précaution n'est superflue pour rassurer la susceptibilité ombrageuse de l'opinion à cet endroit. On a toujours et partout les yeux ouverts sur notre conduite, sur nos écrits, sur nos discours, et dès que nous donnons un prétexte quelconque à croire que des doctrines hostiles à la société moderne sont au fond de notre cœur, nos ennemis s'emparent de ce prétexte, si frivole qu'il soit, pour l'exploiter contre l'Église et contre la vérité catholique, pour justifier leurs préventions, leurs violences et leurs iniquités [1].

[1] « Avant tout, les catholiques et la presse catholique doivent éviter tout ce qui pourrait faire croire qu'il y a dans le passé certaines institutions, certaines formes politiques et sociales qui échappent,

D'ailleurs, de même qu'il ne faut pas juger l'Eglise ni l'ensemble de la doctrine catholique d'après les paradoxes ou les palinodies de tel écrivain excentrique, il ne faut pas non plus juger le fond des principes de la démocratie ni le fond du cœur des masses démocratiques d'après les invectives ou les dénonciations des romanciers et des journalistes en vogue. Tout condamner dans la société moderne parce qu'elle est démocratique c'est s'abandonner à une aberration aussi puérile que de tout admirer dans la société ancienne, parce qu'elle était aristocratique ou monarchique. (*Nouvelle adhésion.*) La classe moyenne, la bourgeoisie elle-même, que l'on

selon nous, à tout perfectionnement ultérieur ; que nos efforts tendent à les louer sans réserve et à les recommander à la génération future comme l'unique moyen de salut. » Mgr KETTLER, évêque de Mayence. *Liberté, Autorité, Église*, 1862, ch. Ier, p. 8 de la traduction de M. l'abbé Belet.

attaque si volontiers aujourd'hui, d'en haut et d'en bas, et à qui l'on fait payer cher sa prépondérance momentanée; la bourgeoisie, qui a commis de si grandes fautes, n'a pas été tout entière coupable de ces fautes. A côté de ceux qui les ont commises, et qui, au besoin, les recommenceraient, elle renferme beaucoup d'éléments honnêtes et précieux, beaucoup d'âmes qui ont toute sorte de droits à être étudiées, ménagées et ramenées. Que dis-je? n'est-ce pas elle qui peuple de ses enfants nos conférences de Saint-Vincent de Paul? N'est-ce pas elle qui a donné au catholicisme la plupart de ses plus généreux champions, tels que Lacordaire et Ozanam, pour ne citer que les morts? Il y a une certaine haine contre le bourgeois, dont certains catholiques se font imprudemment les échos, et qui n'est au fond qu'un symptôme morbide de la jalousie plébéienne dont notre société est atteinte. Ce qu'on poursuit en lui,

c'est encore un semblant d'aristocratie, un dernier débris de hiérarchie sociale. (*Très-bien.*) Un dénigrement âcre et venimeux ne guérira aucune des plaies d'une société où la bourgeoisie et le peuple, où toutes les classes se confondent et se pénètrent par des influences mutuelles, qui font retomber sur l'ensemble le bien et le mal que l'on serait tenté d'imputer à telle ou telle fraction du corps social. Ne soyons donc ni les panégyristes ni les détracteurs à outrance de la société moderne. Sachons l'étudier, l'avertir, la corriger, s'il se peut; mais sachons surtout nous persuader que nous n'en verrons pas d'autre. Résignons-nous courageusement à la reconnaître et à la servir, avec l'espoir de la purifier et de la relever par la justice et la vérité. C'est le meilleur, peut-être l'unique moyen d'empêcher les révolutionnaires et les Sardanapales de mettre la main sur elle, pour l'exploiter au profit de leur cupidité ou de leur égoïsme.

Digitized by Google

Mais il ne suffit pas d'établir que le catholicisme peut et doit apporter un remède souverain aux maux de la démocratie, je prétends encore établir que le catholicisme n'a rien à redouter de la démocratie libérale, et qu'il a tout à espérer du développement des libertés qu'elle comporte.

Le catholicisme a tout intérêt à combattre, pour son propre compte, ce qui menace et ce qui compromet la société moderne et la liberté, qui en est le principe nouveau et vital. L'absolutisme, la centralisation, la démagogie, voilà les grands ennemis de la démocratie libérale : ce sont aussi les forces que l'Église rencontre partout sur son chemin, partout armées et partout implacables contre elle.

Refouler les envahissements de l'État, consacrer les droits de la propriété, respecter la liberté individuelle, établir et maintenir le droit d'association, voilà ce qu'exigent le pro-

Digitized by Google

grès et la consolidation de la démocratie; voilà aussi ce que doit vouloir l'Église, car nul n'en profitera autant qu'elle.

Toutes les extensions de la liberté politique et civile seront favorables à l'Église, et toutes les restrictions tourneront contre elle. Quelle est donc la liberté moderne qui ne soit désormais ou nécessaire ou au moins très-utile à l'Église? Il y a des libertés dont la démocratie se soucie peu, et que les catholiques regrettent ou réclament avec raison, telles que la liberté de tester, la liberté de la charité; il n'y en a pas une seule parmi celles même que la révolution a enfantées dont les catholiques n'aient encore plus besoin que les démocrates. (*Approbation.*)

Partout aujourd'hui ce sont les catholiques qui ont besoin de la liberté, et qui, bon gré mal gré, l'invoquent ou la regrettent. Partout ce sont nos adversaires qui la restreignent, ou la violent, ou l'escamotent, en invoquant

contre nous le maintien ou l'extension des usurpations de l'État sur le domaine de la conscience, de la famille, de la propriété et du libre arbitre.

C'est pourquoi il ne faut jamais cesser de répéter les fortes paroles écrites, il y a vingt ans, par celui qui est devenu le plus illustre de nos évêques, et dont chaque jour, écoulé depuis lors, n'a fait qu'accroître la glorieuse autorité :

« Ces libertés si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous comme pour les autres...

« Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en 89...

« Vous avez fait la révolution de 1789 sans nous et contre nous, mais *pour nous*, Dieu le voulant ainsi malgré vous [1]. » (*Applaudissements et bravos prolongés.*)

[1] Dupanloup, *De la pacification religieuse*, 1844.

Prenons une à une les idées les plus populaires, les institutions les plus acceptées au sein de la démocratie moderne, je défie qu'on en trouve une seule qui, dans l'état actuel du monde, ne soit acceptable ou même profitable aux catholiques.

Le XIXe siècle se vante, et avec raison, d'avoir restauré l'idée de nationalité. Cette idée, comme je viens de l'indiquer, je la crois plutôt menacée que servie par les progrès de la démocratie cosmopolite. Transformée en principe absolu, elle peut, comme toutes les idées et tous les principes de ce monde, provoquer des applications immodérées, périlleuses, et tomber dans l'absurde. Mais, prise en soi, sans exagération, sans abus, elle est une vérité, et comme toute vérité, elle est une puissance. Or, cette idée, d'où vient-elle? Qui donc a baptisé, béni, instruit, formé, consacré toutes les nationalités chrétiennes? qui donc a veillé sur leur

croissance avec la plus maternelle tendresse, si ce n'est l'Église? Dans l'antiquité, ne sont-ce pas les peuples religieux par excellence, comme les Juifs et les Romains, qui ont maintenu la flamme toujours vivante de l'esprit national, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune? Et dans le monde moderne, qu'il s'agisse de nationalités triomphantes comme la France, ou souffrantes comme l'héroïque Pologne; de nationalités unitaires comme l'Espagne, ou mixtes comme la Hongrie; de nationalités d'origine latine, d'origine germanique ou d'origine mixte comme la vôtre, qui donc ont-elles toutes trouvé à côté de leur berceau et pendant toute leur carrière, si ce n'est l'Église, ses missionnaires, ses pontifes, ses apôtres, ses saints, ses moines, ses innombrables ministres perpétuellement courbés sur les sillons qu'ils creusent de siècle en siècle pour y semer la civilisation, la vertu, la justice et la

liberté? (*Vive adhésion.*) Il faut supposer, d'un côté, le comble de l'ingratitude, et, de l'autre, un abîme d'inintelligence, pour établir un conflit entre la régénération légitime des nationalités opprimées et l'inépuisable maternité de l'Église.

D'autres m'objecteront peut-être le suffrage universel. Le suffrage universel! Je n'en suis pas l'apologiste; j'en suis, au contraire, la victime. (*Hilarité.*) Mais il existe, et il menace de gagner chaque jour du terrain. Ceux qui le réprouvent ou le contestent en droit ne peuvent faire autrement que de le reconnaître comme un fait, et, sachez-le bien, ce fait, une fois introduit, deviendra un fait définitif et une conquête irrévocable. Mais ce fait ou ce droit qu'a-t-il donc d'incompatible avec l'Église, avec la vérité catholique? Nous autres, vieux libéraux, vieux parlementaires, hommes des anciens partis, comme disent les nouveaux courtisans (*Nouvelle hilarité et bravos*),

Digitized by Google

nous pouvons bien nourrir de graves appréhensions, de légitimes inquiétudes sur la possibilité de concilier la pratique du suffrage universel avec les lumières et l'indépendance qu'exige le gouvernement représentatif chez le corps électoral; mais, tous, victimes ou vainqueurs du suffrage universel, nous avons le même intérêt à désirer, à exiger qu'il soit éclairé, affranchi, délivré de toute influence abusive, de la pression des menaces ou des promesses du pouvoir. Ce n'est pas seulement notre intérêt, c'est notre devoir, notre honneur, notre avenir moral qui nous imposent ce programme. En quoi ce programme peut-il blesser les intérêts ou les droits de l'Eglise? Pourquoi, d'ailleurs, l'Eglise, née pour éclairer, pour convertir, pour gouverner, non pas quelques hommes, mais tous les hommes; pourquoi craindrait-elle d'être en contact avec les masses sur le terrain du suffrage électoral? Ah! je suis mille fois de l'avis de ceux

qui estiment que l'Eglise ne doit descendre sur ce terrain, comme sur tout champ de bataille électoral, qu'à très-bon escient, avec d'infinies précautions et pour des motifs strictement impératifs. Mais, une fois admise la nécessité pour elle de sortir dans certains cas de sa neutralité politique, pourquoi donc reculerait-elle plutôt devant le suffrage universel que devant le suffrage restreint? N'a-t-elle pas, au contraire, d'autant plus de facilités pour parler aux hommes que la sphère de son action grandit? N'a-t-elle pas mille moyens légitimes d'arriver au cœur, à l'esprit, à l'oreille des masses? Et, dût-elle échouer une fois, deux fois, dix fois même, ne peut-elle pas espérer, à meilleur droit que personne, des retours salutaires, des revanches éclatantes? Dût-elle même n'y rencontrer qu'un perpétuel mécompte, s'y exposer avec bonne foi et avec confiance dans son droit serait mille fois moins humiliant que de tout

attendre soit de la faveur d'un prince, ce qui est le plus grossier des piéges, soit de la reconstruction d'une aristocratie, ce qui est la plus chimérique des utopies. (*Très-bien! Très-bien!*)

Que dirons-nous du grand principe démocratique de l'égalité devant la loi, de l'égale répartition des charges et des obligations civiles et sociales? En quoi peut-il nuire à l'Eglise, ou gêner son action, ou blesser ses principes? En vérité, cela n'a plus besoin d'être discuté. Ah! nous le savons bien, il y a encore de par le monde des priviléges, et on les invoque encore, et on en créerait très-volontiers de nouveaux, mais uniquement contre l'Eglise, contre nous, à notre détriment, et jamais ni nulle part à notre profit. (*Adhésion.*) Dans l'ordre temporel, l'avénement de tout le monde à tout; toutes les carrières envahies par un nombre illimité de prétendants pour un nombre limité de places; les

plus hautes fortunes exposées en prime aux ambitions les plus obscures ; des convoitises ardentes et innombrables allumées par l'éducation dans tous les cœurs, puis éteintes par d'inévitables mécomptes chez les naufragés de la concurrence universelle, toujours disposés à attendre d'une révolution ce que la chance ordinaire leur a refusé : voilà ce qu'entraîne la démocratie moderne. Certes, il y a là un péril sérieux pour l'organisation politique, pour le repos social, et il peut être permis aux hommes politiques de s'en effrayer. La société en mourra peut-être. Mais l'Eglise ! elle en a vécu, et depuis dix-huit siècles. (*Mouvement prolongé.*) Oui, que fait-elle autre chose, depuis qu'elle existe, si ce n'est de vivre de ce principe et de ce péril, elle qui n'a jamais admis dans sa puissante hiérarchie aucune condition de naissance ou de fortune, qui a toujours appelé aux plus éminentes dignités de cette hiérarchie les

plus obscurs d'entre ses enfants, qui a eu pour premier pape un pêcheur du lac de Tibériade, et qui, en plein moyen âge, en pleine aristocratie féodale, n'a pas connu de pontife plus illustre et plus puissant que saint Grégoire VII, le fils d'un charpentier toscan? (*Nouveaux bravos.*)

Mais serrons la question de plus près. Prenons la Constitution belge, la plus libérale en même temps que la plus démocratique de l'Europe. En venant ici, je me suis arrêté, comme toujours, avec une émotion profonde, devant ce monument qui orne votre capitale, le monument du Congrès et de la Constitution, élevé à votre indépendance nationale par les mains de la liberté satisfaite (*Adhésion*), et couronné par la statue d'un roi honnête homme (*Nouvelle adhésion*), d'un roi fidèle à tous ses serments, qui n'a jamais ni opprimé, ni dépouillé, ni corrompu personne, et dont le règne aura été, non-seulement le plus long,

mais aussi le plus heureux, le plus populaire et le plus honoré de tous les règnes de ce siècle. (*Applaudissements universels. Interruption prolongée. L'assemblée tout entière se lève pour adhérer de la voix et du geste aux paroles de l'orateur.*) Au-dessous de la statue de ce roi exceptionnel, j'ai vu quatre autres statues qui représentent les quatre grandes libertés que votre Constitution a données à la Belgique pour patrimoine et au monde pour exemple : la liberté d'enseignement, la liberté d'association, la liberté de la presse et la liberté des cultes. Ce sont des catholiques, j'en appelle à tous les souvenirs, ce sont des catholiques qui ont le plus contribué à ce que ces quatre libertés fussent données pour bases fondamentales à votre édifice constitutionnel. (*Nouveaux applaudissements.*) Ils ont eu mille fois raison, quoi qu'en aient pu dire quelques fanatiques d'absolutisme et d'intolérance. Je les en remercie avec le plus tendre respect;

l'expérience les a mille fois justifiés, car il n'est pas une seule de ces libertés qui, aujourd'hui comme en 1830, ne nous soit indispensable à nous, à vous, à tous les catholiques des deux mondes. (*Très-bien ! Très-bien !*)

La liberté de l'enseignement ! Inutile d'insister sur ce point. C'est nous qui l'avons surtout et partout réclamée ; c'est à nous que surtout et partout elle profite ; c'est contre nous, exclusivement contre nous, qu'elle est sans cesse méconnue ou violée par la force ou par la ruse ; c'est à nous surtout qu'on la refuse là où elle n'existe pas encore.

La liberté d'association ! Mais c'est encore à nous surtout qu'elle profite ; c'est à nous surtout qu'elle est nécessaire, absolument nécessaire pour toutes nos œuvres de charité, d'enseignement, de dévoûment, de vie spirituelle et pénitente, pour que l'Eglise, notre mère, puisse vivre de la plénitude

de sa vie, sans être enchaînée, mutilée, comprimée dans l'essor miraculeux de son immortelle jeunesse, de sa prodigieuse fécondité. C'est contre nous seuls qu'on voudrait exhumer ces lois inhumaines, heureusement tombées en désuétude, misérables débris de tous les régimes despotiques, qui refusent aux chrétiens associés pour le service de Dieu et du prochain l'égalité, la liberté et la fraternité civique. (*Adhésion.*)

La liberté de la presse ! C'est-à-dire la publicité, c'est-à-dire la vie intellectuelle, morale, littéraire et scientifique, politique et sociale. Mais où en seraient nos prêtres, où en seraient nos évêques, où en serait le Pape lui-même, dans l'état actuel du monde, si la presse était partout, comme elle l'est dans certains pays, sous la main du pouvoir, censurée, mutilée, étouffée, au gré de quelques laïques ? Comment s'y prendraient-ils pour faire connaître à leur troupeau la vérité, le

devoir, la véritable et suprême autorité ? A Dieu ne plaise que je méconnaisse les abus de la presse, ou que je veuille réclamer, comme quelques-uns, son impunité absolue, sa liberté illimitée ! Je ne suis même pas de ceux qui croient que les bons livres ou les bons journaux puissent réparer tout le mal que font les mauvais journaux et les mauvais livres. Mais j'affirme que, dans les pays que nous représentons ici, France, Angleterre, Allemagne, Italie, toute restriction arbitraire infligée à la presse ne tournera qu'au profit des ennemis de la religion, ne servira qu'à accroître le monopole oppressif des vieux journaux, ne gênera et ne supprimera que les publications catholiques, ne laissera passer librement que le poison et ne confisquera que l'antidote. (*Applaudissements.*) Nulle part elle ne profitera à l'Eglise; il n'en résultera qu'un état de choses comme celui que nous voyons en France, où sept évêques

n'ont plus le droit de se concerter pour donner, par la voie des journaux, un avis aux fidèles sur leur devoir électoral, tandis que cent journalistes, officieux ou autres, tenus à la plus stricte réserve envers le dernier des sous-préfets, peuvent, chaque jour, discuter et décrier les droits, les intérêts et les vérités de la religion; tandis que les professeurs salariés par l'Etat pour instruire la jeunesse peuvent librement blasphémer contre la divinité de Jésus-Christ! J'appelle et j'approuve de tous mes vœux des mesures non préventives qui réprimeraient équitablement les abus de la presse là où il en existe; j'approuve et j'appelle bien plus ardemment encore toutes celles qui, en la dégageant des entraves fiscales ou policières qu'elle rencontre ailleurs qu'ici, lui permettront de créer une publicité loyale, sérieuse, complète. Car la publicité, c'est l'arme des faibles, c'est le refuge des vaincus, c'est le frein des forts,

des méchants, des menteurs (*Vive adhésion*); c'est, dans une société démocratique, la garantie suprême, celle que nulle autre ne peut remplacer, et qui peut seule tenir lieu de toutes celles que trouvait l'ancienne société dans la hiérarchie des rangs, dans l'indépendance des situations, dans l'empire des traditions. Pour nous, catholiques, qui sommes en minorité dans tant d'États modernes, et qui, là même où nous sommes en majorité, n'en avons ni les droits ni la force, c'est le premier de nos besoins. La liberté de la presse, c'est la liberté de la plainte, et la plainte, quand elle a pour auxiliaire la publicité, c'est le levier qui renverse les murailles des citadelles et des cachots. (*Très-bien!*) Oui, si oppressive que soit la légalité, si violents que soient les préjugés populaires, tôt ou tard la plainte, armée du droit d'écrire et de parler, saura en venir à bout. (*Nouveaux bravos.*)

C'est la liberté de la presse, aidée et dirigée par la liberté de la tribune, qui a arraché, après trente ans d'efforts, l'émancipation des catholiques au bigotisme de la protestante Angleterre. Ce sont elles qui, après dix ans de lutte, ont conquis la liberté d'enseignement sous la République française. J'entends dire quelquefois que les catholiques sont opprimés en Belgique ; j'ai même lu, très-récemment, dans une feuille française « que la Belgique était un théâtre d'expérimentation destiné à montrer tout ce que la religion avait à redouter sous une constitution libérale[1]. » Mais, je vous le demande, à vous, Belges qui m'écoutez, lequel vaut le mieux d'être opprimé comme on l'est en Belgique,

[1] *Le Monde* du 6 mars 1863. *L'Univers* du 16 mars 1858 avait déjà dit : « La Belgique est donnée en « exemple aux nations catholiques pour leur mon- « trer ce qu'un peuple chrétien peut attendre du « règne des libertés modernes. »

avec la faculté de parler et d'écrire librement, et de faire les élections que vous faisiez il y a deux mois, ou d'être protégé, comme on l'est ailleurs, avec un cadenas sur les lèvres? (*Explosion d'applaudissements.*)

Reste la *liberté des cultes*, que je ne sépare a aucun titre de ses sœurs ; mais cette matière veut être traitée avec quelque détail. C'est une thèse immense et, à quelques egards, nouvelle dans une assemblée comme a votre. Vous êtes fatigués et moi aussi ; permettez-moi de ne la développer que demain.

Digitized by Google

DEUXIÈME DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE

DU 21 AOUT 1863

Un catholique qui vient défendre devant une assemblée catholique la liberté des cultes, laquelle n'est autre chose que l'application pratique et sociale de la liberté de conscience, ne saurait être soupçonné de vouloir professer ou défendre la ridicule et coupable doctrine que toutes les religions sont également vraies et bonnes en elles-mêmes, ou que l'autorité

Digitized by Google

spirituelle n'oblige pas la conscience. Je déclare, quant à moi, que j'entends le principe de la liberté des cultes, ainsi que les termes de *liberté religieuse, liberté de conscience, tolérance civile,* qui en sont l'équivalent, dans le même sens que les évêques en communion avec le Saint-Siége qui en ont tant de fois protesté de leur dévoûment à la Constitution belge, et les catholiques si fervents et si zélés qui ont été les principaux auteurs et les défenseurs les plus dévoués de cette même Constitution.

Ce sens a été fixé sans détour dans les explications données au Saint-Siége par l'éminent primat de la Belgique, dont je salue avec vénération la personne et dont j'invoque avec confiance l'autorité[1]. (*Marques d'adhésion unanimes.*)

[1] S. Em. le cardinal Sterckx, archevêque de Malines.

J'admets donc pleinement la distinction si justement consacrée entre l'*intolérance dogmatique* et la *tolérance civile*, l'une inséparable de la vérité éternelle et l'autre indispensable à la société moderne.

D'accord avec les interprètes les plus autorisés de la religion et de la philosophie, je tiens que la liberté morale me donne la faculté de choisir entre le bien et le mal, et non le droit de choisir le mal. Mais, pour éclairer et déterminer mon choix, je ne veux consulter et écouter que l'Eglise et non l'Etat.

Ce n'est donc pas contre l'Eglise, c'est contre l'Etat et contre lui seul que je revendique cette liberté de conscience qui est à la fois le droit, le mérite et le danger suprême de l'homme. Loin de porter l'ombre d'une atteinte au pouvoir spirituel, je crois centupler sa force dans la société moderne en proclamant avec Fénelon l'incompétence du pouvoir temporel et l'illégimité de la force, de la con-

trainte matérielle en matière de foi [1]. « Le principe de la liberté religieuse, tel que doit l'entendre et pratiquer tout homme vraiment chrétien et vraiment libéral, ne touche en rien à l'unité, à l'infaillibilité de l'Eglise... Il consiste uniquement à reconnaître le droit de la conscience humaine à n'être pas gouvernée, dans ses rapports avec Dieu, par des décrets et des châtiments humains [2]. »

[1] « La force ne peut jamais persuader les hommes : elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de la religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion. » FÉNELON, *Lettre au prétendant.*

[2] GUIZOT, *l'Église et la société chrétienne en* 1861. — A côté de cet illustre protestant, il convient de citer l'un des plus illustres de nos évêques contemporains :

« En thèse générale, l'Église considère l'adhésion

Ayant reçu de Dieu, avec mon âme immortelle, la liberté morale, la faculté de choisir entre le vrai et le faux, je sais que je dois choisir le vrai; mais je ne veux pas être tenu par l'Etat de croire ce qu'il croit vrai, parce que l'Etat n'est pas le juge de la vérité. Ce-

à la foi comme étant du domaine de la liberté intérieure, et elle *conteste* au pouvoir civil, comme à l'autorité ecclésiastique, le droit de l'influencer par la contrainte.

« Un prince catholique doit accorder aux sociétés religieuses reconnues par la loi civile toutes les garanties du droit; il agirait contre les principes de son Église en employant la contrainte.

« ... Nul principe religieux ne défend à un catholique de croire qu'il est des circonstances où l'État ne peut rien faire de mieux que d'accorder *une entière liberté de religion*, sous les restrictions que nous avons faites. » *Liberté, Autorité, Église*, par Mgr de KETTLER, évêque de Mayence, 1863, ch. XXIII. — Les restrictions admises par ce vénérable prélat ne s'appliquent qu'aux sectes qui nieraient l'existence d'un Dieu personnel ou qui ruineraient la morale.

pendant l'Etat, le pouvoir civil et laïque, souverainement incompétent en matière de doctrine religieuse, est tenu de me protéger dans la pratique de la vérité que j'ai choisie, c'est-à-dire dans l'exercice de la religion que je professe, parce que je l'ai trouvée seule vraie et seule supérieure à toutes les autres. C'est là ce qui constitue la liberté religieuse, que l'Etat moderne, l'Etat libre est tenu de respecter et de garantir non-seulement à chaque citoyen en particulier, mais aux citoyens réunis pour professer et propager leur culte, c'est-à-dire aux corporations, aux associations, aux Eglises.

Est-il besoin d'ajouter que la liberté religieuse, telle que je l'invoque, ne saurait être illimitée, pas plus qu'aucune liberté, pas plus, d'ailleurs, qu'aucune autorité? La liberté des cultes, comme toutes les autres, doit être contenue par la raison éternelle et la religion naturelle. L'Etat, incompétent, en thèse géné-

rale, à juger entre les cultes et les opinions religieuses, demeure juge compétent (quoique non infaillible) de ce qui importe à la paix publique, aux mœurs publiques. Contre tout ce qui attente à la société civile, il a le droit de légitime défense.

A Dieu ne plaise, en outre, que je prétende discuter un dogme, dresser un formulaire, inventer ou corriger une théologie ! Je ne saurais assez répéter que je ne fais pas de la théologie, mais de la politique et surtout de l'histoire. Toutes les fois que je parlerai de l'Eglise, ce ne sera pas en interprète de ses lois ou de ses doctrines, mais en simple chrétien, en homme politique, dominé par le sentiment de ce qui est possible et de ce qui ne l'est plus. Et là même, je ne professe pas une théorie absolue, mais une doctrine pratique tirée de la leçon des événements ; je n'entends pas transformer en question d'orthodoxie une question de conduite. En un mot, je ne me

donne pas pour un docteur, mais pour un soldat, et un soldat d'avant-garde obligé de se rendre compte du terrain où il doit combattre.

Ce n'est donc pas à moi qu'il faudrait imputer la superbe et risible prétention de certains théoriciens qui rêvent le règne de l'*absolu* sur la terre, et je ne sais quelle unité chimérique en fait de lois humaines et de gouvernements humains. La vérité religieuse a seule le droit d'adopter pour devise : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.* Les lois humaines et les gouvernements humains, au contraire, se reconnaissent à ce signe opposé : Ni jamais ni toujours, ni partout ni par tous. C'est pourquoi je suis loin de condamner les combinaisons si diverses qui ont présidé dans le passé aux rapports de l'Eglise avec les Etats. Pour juger le passé en pleine connaissance de cause, il aurait fallu y vivre ; pour le condamner, il faudrait ne rien lui devoir. L'Europe lui doit d'être demeurée chrétienne. Mais

c'est précisément pour cela que la justice a grandi dans les âmes et que la liberté peut enfin s'établir dans les faits. C'est précisément quand la tutelle a été efficace que l'enfant devient digne d'en être affranchi, et qu'il peut unir à une vive reconnaissance pour cette tutelle le droit de s'en passer, sauf à y retomber, s'il mésuse.

Cela dit, je me sens plus à l'aise pour déclarer que, de toutes les libertés dont j'ai pris jusqu'à présent la défense, la liberté de conscience est à mes yeux la plus précieuse, la plus sacrée, la plus légitime, la plus nécessaire. J'ai aimé, j'ai servi toutes les libertés ; mais je m'honore surtout d'avoir été le soldat de celle-là. Encore aujourd'hui, après tant d'années, tant de luttes et tant de défaites, je ne puis en parler qu'avec une émotion inaccoutumée. Oui, il faut aimer et servir toutes les libertés ; mais, entre toutes, c'est la liberté religieuse qui mérite le res-

pect le plus tendre, qui exige le dévoûment le plus absolu : car c'est elle qui plane sur les régions les plus hautes et les plus pures, en même temps que les plus vastes ; c'est elle dont l'empire s'étend des profondeurs de la conscience individuelle aux plus éclatantes manifestations de la vie nationale. Elle est la seule qui illumine deux vies et deux mondes, la vie de l'âme comme la vie du corps, le ciel comme la terre ; la seule qui importe également à tous les hommes sans exception, au pauvre comme au riche, au fort comme au faible, aux peuples comme aux rois, au dernier de nos petits enfants comme au génie de Newton ou de Leibnitz.

Et cependant, chose étrange et douloureuse ! c'est cette liberté, la plus délicate, la plus exposée de toutes, celle qu'il faudrait craindre d'effleurer du bout de son doigt ; c'est elle qui, proclamée partout en droit, en

théorie, est presque partout, en fait, la moins comprise, la moins respectée, la moins préservée de mille atteintes grossières ou perfides, trop souvent inaperçues ou impunies.

Il me faut, d'ailleurs, l'avouer, ce dévoûment enthousiaste qui m'anime pour la liberté religieuse n'est pas général chez les catholiques. Ils la veulent bien pour eux, et à cela ils n'ont pas grand mérite. En général, tout homme veut toute espèce de liberté pour lui-même. Mais la liberté religieuse en soi, la liberté de la conscience d'autrui, la liberté du culte que l'on renie et que l'on repousse, voilà ce qui inquiète, ce qui effarouche beaucoup d'entre nous. Si l'on recherche les motifs de cet effroi, on pourra peut-être les ramener à trois principaux : la liberté de conscience est repoussée par beaucoup de catholiques, parce qu'ils la croient d'origine antichrétienne, parce qu'ils la voient surtout invoquée par les ennemis de l'Eglise,

parce que nous avons plus, ce leur semble, à y perdre qu'à y gagner.

De ces trois objections, je ne sais vraiment laquelle est la moins fondée et la plus chimérique. Je les conteste toutes les trois de toute l'énergie de mon âme.

Non, la liberté de conscience n'a point une origine antichrétienne ; elle a, au contraire, la même origine que le christianisme et que l'Eglise. Elle a été créée et mise au monde le jour où le premier des papes, saint Pierre, a répondu au premier des persécuteurs : *Non possumus*. « Nous ne pouvons pas ne pas « dire ce que nous avons vu et entendu : nous « ne pouvons pas ne pas plutôt obéir à Dieu « qu'à vous. »

Voilà le berceau de la liberté de conscience ! C'est par elle et pour elle que l'Eglise a été fondée ; c'est avec elle et pour elle que nos martyrs sont morts et que leur sang a converti le monde ; c'est par elle et avec elle

seule que l'Eglise a fait toutes ses conquêtes et réparé toutes ses défaites. L'avenir, sur ce point, répondra au passé, j'en ai pour gage cette parole d'un illustre évêque, que je ne me lasserai pas de citer : « Fondée, à son origine, sans l'appui de la force physique, par la seule efficacité de la parole et de la grâce, par les vertus des chrétiens et le sang des martyrs, c'est par les mêmes moyens que l'unité de foi doit être rétablie et qu'elle le sera certainement[1]. » (*Applaudissements.*)

Non, la liberté de conscience n'est point toujours invoquée par les ennemis de l'Eglise; elle ne l'a même jamais été par ceux qui lui ont fait les plus cruelles blessures et arraché le plus d'âmes à sauver. Ce n'est pas contre nous qu'on l'invoque : c'est contre nous qu'on la viole, et même qu'on l'a toujours violée. (*Adhésion.*) En vain, la tourbe des écrivains

[1] Mgr de Kettler, ch. XXII.

superficiels répète à l'envi que la Réforme a a été faite au nom de la liberté de conscience. S'ils pouvaient sortir de leur tombe, les auteurs de la Réforme désavoueraient énergiquement, sur ce point, leurs panégyristes modernes. Ils avaient autant horreur de la liberté de conscience que les plus acharnés d'enrte leurs contemporains catholiques. Ils eussent signé d'avance le jugement rendu par l'un de nos plus frénétiques antagonistes, M. Edgar Quinet: « Partout où le protestan- « tisme a laissé la liberté à l'Eglise ennemie, « il n'a pas tardé à disparaître déshonoré [1]. » (*Mouvement.*) L'histoire, consciencieusement écrite par les protestants eux-mêmes, nous apprend que Luther et Calvin, Henri VIII et Gustave Wasa furent d'impitoyables persécuteurs. Jamais la liberté de conscience n'a été plus odieusement outragée que par le protes-

[1] EDGAR QUINET, *Marnix de Sainte-Aldegonde.*

tantisme anglican et la Révolution française, les deux plus redoutables adversaires de l'Eglise. Le code pénal contre les catholiques anglais et irlandais, les lois qui ont suivi la Constitution civile du clergé en France, suffisent pour montrer à quels attentats la foi des catholiques est exposée sous l'empire des législations qui méconnaissent la liberté religieuse. Ah! sans doute l'histoire du catholicisme n'est pas pure de cette tache; elle aussi a plus d'une page sanglante et à jamais regrettable, mais les exécrables cruautés de l'Inquisition espagnole et celles de la révocation de l'édit de Nantes pâlissent, aux yeux de tout juge impartial, devant les atrocités de la Réforme britannique et de la Terreur française.

Non, enfin, ce ne sont pas les ennemis de l'Eglise qui ont le plus besoin de la liberté religieuse; c'est, au contraire, l'Eglise qui a partout à la réclamer et partout à en profiter. Je dirai même que, dans la société moderne,

nous seuls en avons besoin, car nous seuls alarmons les oppresseurs de la conscience religieuse. (*Vive adhésion.*) La raison en est bien simple : nous seuls, nous sommes une religion, une Eglise capable de tenir tête aux maîtres du monde, aux Césars comme aux démagogues, épris les uns comme les autres de cette horrible confusion des deux pouvoirs, qui est l'idéal de toutes les tyrannies [1].

[1] Quelques personnes ont cru pouvoir découvrir dans ces derniers mots un argument contre le pouvoir temporel des Papes, et m'obligent ainsi à reparler d'une question sur laquelle nul n'a une opinion plus tranchée que celle tant de fois exprimée par moi depuis 1848. — La séparation des deux pouvoirs serait un piége pour le pouvoir spirituel, toujours désarmé, et dont la liberté ne repose que sur la foi d'une parole qui peut changer et sous la main d'une force qui peut frapper, si le chef suprême de ce pouvoir spirituel n'était pas absolument et pleinement indépendant. Or, le plus haut degré de l'indépendance ici-bas, c'est la souveraineté. La sagesse des hommes, l'expérience des

Non-seulement nous avons tout à y gagner, mais nous n'avons rien à y perdre. Je ne puis parler ici que du temps actuel. Si j'avais le temps de vous faire un cours d'histoire, moi qui ne suis pas tout à fait étranger à l'histoire du moyen âge, des siècles de foi exclusive et prépondérante, j'entreprendrais volontiers de vous démontrer que, sauf quelques rares et

temps et la main de Dieu se sont unies depuis mille ans pour assurer au premier Pontife de la véritable Église le rang de roi, et, dans son domaine, *ces deux pouvoirs sont confondus, afin qu'ils puissent être divisés partout ailleurs*, comme on l'a tant de fois répété. La souveraineté pontificale, exception unique et distincte sur ce seul point des autres pouvoirs de la terre, est la conséquence de la séparation des pouvoirs, bien loin d'en être la contradiction. Rien ne prouve mieux la nécessité de cette royauté que la stérilité des combinaisons inventées pour s'en passer. Rien n'établit mieux la vérité de la théorie qui la recommanderait à la raison des hommes, si dix siècles de bienfaits ne la recommandaient surtout à leur respect, que le

trop fameuses exceptions, la contrainte en matière religieuse n'y a joué qu'un rôle insignifiant, et que la foi catholique n'a rien dû, ou presque rien, à l'emploi de la force, de la contrainte matérielle, contre les infidèles ou contre les hérétiques, même aux époques les plus florissantes du moyen âge. Mais ce serait là de l'archéologie.

spectacle des faits. Où donc, en Europe, selon la remarque si juste de Mgr Dupanloup, existe-t-il encore une religion d'État? Dans la minorité des pays catholiques, dans l'immense majorité des pays non catholiques, l'Angleterre, la Prusse, la Russie, la Suède, le Danemark, la Turquie. Pourquoi est-il si facile d'établir la liberté des cultes dans les pays catholiques? Parce que le Pape et le Roi y sont deux. Pourquoi est-il si difficile de la faire respecter dans les pays non catholiques? Parce que le Pape et l'Empereur, le Pape et le Roi, le Pape et la Reine, n'y font qu'un.

Cent fois j'ai posé, j'ai défendu cet axiome de la politique européenne, et je vois qu'il me faudra cent fois le répéter, afin qu'on ne tire pas de mes paroles une conséquence que ma raison et mon cœur dé-

En admettant même que le système de la force au service de la foi, de la contrainte en matière religieuse, ait produit de grands résultats dans le passé, il est impossible de nier qu'il ne soit voué à une incurable impuissance dans le siècle où nous sommes. Ici l'expérience est souveraine, universelle et irréfutable. L'Italie, l'Espagne et le Portugal

savouent également. On nous demande toujours si nous ne serions pas prêts à troquer le pouvoir temporel du Pape contre la liberté universelle de l'Église. Je réponds : Non, car la liberté la plus sacrée ne saurait s'acheter au prix de l'injustice. J'ajoute que nous n'avons pas le droit de disposer de la souveraineté pontificale, et que nos adversaires n'ont pas davantage celui de disposer de la liberté des catholiques. Et, dans tous les cas, ce serait à eux à commencer à nous mettre dans la main cette liberté, tandis qu'ils nous la ravissent en nous la promettant, et prétendent obtenir de nous l'auguste victime en gardant sa rançon.

(*Note communiquée au* JOURNAL DE BRUXELLES *depuis la clôture du Congrès.*)

sont là pour nous prouver l'impuissance radicale du système compressif, de l'antique alliance de l'autel et du trône, pour la défense du catholicisme. Nulle part ailleurs, de nos jours, la religion n'a reçu de blessures plus cruelles ; nulle part ses droits ne sont ou n'ont été plus méconnus. Les gouvernements des deux péninsules avaient prétendu y établir un blocus hermétique contre l'esprit moderne; et nulle part cet esprit n'a fait plus de ravages. Nous qui ne sommes plus jeunes, nous les avons tous connus avant leur chute, ces gouvernements absolutistes et catholiques; nous avons connu le despotisme plus ou moins éclairé, mais essentiellement *clérical*, de Ferdinand VII en Espagne, de Ferdinand Ier et II à Naples, de Charles-Albert en Piémont. Qu'en est-il résulté dans leurs royaumes? Un engourdissement universel des âmes et des intelligences chez les honnêtes gens, une colère impuissante chez un petit

nombre de gens zélés; chez les autres, la passion fanatique du mal. On avait garrotté et étouffé l'esprit public, qui ne s'est réveillé que pour se livrer à l'ennemi. L'orage n'y a trouvé que des cœurs atrophiés par la suppression de la vie politique et incapables de suffire à des circonstances nouvelles. Le faux libéralisme, l'incrédulité, la haine de l'Eglise avaient tout envahi. Sous la croûte superficielle de l'union de l'Eglise et de l'Etat, ou même de la subordination de l'Etat à l'Eglise, la lave révolutionnaire avait creusé son lit et consumait en silence les âmes dont elle avait fait sa proie. (*Mouvement.*) Au premier choc, tout a croulé, tout, et pour ne plus jamais se relever. Ces paradis de l'absolutisme religieux sont devenus le scandale et le désespoir de tous les cœurs catholiques.

Voyez le Portugal : ce peuple où l'Inquisition a régné avec le plus de fureur, et qui même aujourd'hui n'admet pas le principe de

la liberté des cultes! Il est aujourd'hui le seul du monde, avec la Russie et l'Italie de Victor-Emmanuel, où il a été interdit aux évêques d'aller à Rome se réunir à leurs confrères convoqués des quatre coins de l'univers autour du trône de leur Père affligé; le seul aussi où ces modestes héroïnes, que tant d'incrédules entourent ailleurs de leurs hommages, les sœurs de charité, sont pourchassées, outragées, spoliées et exilées avec une lâcheté sauvage.

(A cet endroit, un Portugais placé derrière le bureau de l'assemblée, don Antonio d'Almeida, se lève et s'écrie: *Ce n'est pas le pays, c'est le gouvernement,* en ajoutant d'autres paroles que le bruit nous empêche de saisir. Quand l'émotion produite par cet incident s'est calmée, M. le comte de Montalembert reprend son discours.)

Vous remercierez avec moi ce généreux Portugais de sa protestation contre le despotisme irréligieux qui règne dans son pays et

qui y a remplacé l'ancien esprit catholique. Il a tenu à revendiquer l'honneur de sa patrie. Nous l'en félicitons et nous l'en remercions tous. (*Applaudissements.*)

Mes arguments et mes exemples n'en subsistent pas moins. Je dis que dans les pays soumis à la contrainte religieuse, le catholicisme a marché de défaite en défaite. En revanche, partout où il lutte, où il triomphe, où il résiste, c'est au nom de la liberté de conscience qu'il marche au combat et qu'il retrouve la vie, et nulle part, à l'heure qu'il est, il ne peut vivre et se défendre qu'à l'abri de ce principe. Oui, qu'on me cite un pays, un seul où l'Eglise n'ait point à invoquer la liberté religieuse, un seul, non-seulement en Europe, mais en Asie et en Amérique ?

Où trouverait-elle un autre abri en France, contre les serres et les entraves surannées d'une législation écrite par tous les anciens despotismes ?

En Angleterre, contre le fanatisme des préjugés nationaux et populaires ?

En Suisse, contre les oppressions et les spoliations du radicalisme ?

En Italie même, contre les successeurs et les disciples de Machiavel ?

En Grèce, contre les héritiers rétrogrades des animosités et des subtilités byzantines ?

En Turquie, contre les massacreurs du Liban et ces réveils intermittents du vieux fanatisme musulman ?

En Suède, contre ces fiers libéraux qui, par une loi toute récente, viennent de condamner à l'ilotisme civique et politique leurs compatriotes coupables de professer la foi de leurs pères, et qui obligent de pauvres servantes catholiques à écouter, pendant six mois de suite, les instructions des ministres protestants[1] ?

[1] En Suède, la loi du 25 octobre 1860, votée

En Russie, contre cette monstrueuse et hypocrite tyrannie, à qui Pie IX rappelait naguère, dans sa lettre du 22 avril, les serments énergiques de Catherine II en faveur de la liberté de conscience?

En Chine ou en Cochinchine, où nos missionnaires ont eu besoin de nos flottes, de nos plénipotentiaires pour obtenir la libre prédica-

après d'incroyables résistances du parti intolérant, a abrogé la peine de l'exil et de la privation de tout héritage, portée contre quiconque quitterait l'Église de l'État, cette peine infâme qui, tout récemment appliquée à six pauvres femmes, avait surpris et indigné l'Europe. Mais cette loi si vantée par certains apologistes du protestantisme suédois, a soigneusement maintenu, non-seulement l'exclusion des non-luthériens de *toute fonction publique*, *militaire ou civile*, comme de la représentation nationale, mais aussi des pénalités odieuses contre les ordres religieux, contre le prosélytisme, etc. En outre, elle crée pour ce qu'elle appelle l'*apostat*, c'est-à-dire pour le protestant qui veut retourner à l'ancienne religion de la Suède,

tion de la foi chrétienne, mais où ils n'ont, grâce à Dieu, obtenu et réclamé que la liberté?

Ainsi donc partout, oui, partout aujourd'hui, comme aux premiers siècles de l'Église, c'est au nom de la liberté de conscience que le catholicisme descend dans l'arène, qu'il lutte, qu'il résiste, qu'il dure et qu'il triomphe.

l'obligation de recevoir les instructions et les admonitions du pasteur respectif, puis du consistoire épiscopal et de son délégué, dont la durée n'est pas limitée. C'est ainsi qu'en vertu de cette loi récente, une servante, nommée Joséphine Bahzman, parfaitement convaincue de la foi catholique et décidée à l'embrasser, a dû, pendant envion huit mois, de mai 1861 à février 1862, se rendre à toute réquisition chez son pasteur protestant pour y entendre toutes sortes de déclamations contre l'Église romaine. (Correspondance de *l'Union*, juillet 1863.) J'aime à enregistrer ici le nom de cette pauvre servante qui, comme celle dont il est question dans une des Epîtres de saint Paul, mérite d'être connue dans l'Église.

Promenez un regard attentif sur toute l'Europe, sur le monde entier; nulle part le catholicisme ne peut plus invoquer le privilége, l'exclusion des autres cultes; nulle part, si ce n'est dans quelques chétives républiques de l'Amérique espagnole, sans force morale ou matérielle, sans influence quelconque sur le reste du monde, et où les désordres du clergé ne sont surpassés que par la brutalité de ses persécuteurs; nulle part ailleurs la liberté de l'Église catholique ne peut être réclamée ou garantie à part de la liberté générale des consciences et des cultes.

On m'objectera peut-être le Concordat autrichien, et on aura grand tort. J'honore et j'admire cet acte. J'en félicite les auteurs; j'en remercie le grand Pontife et le noble Empereur qui l'ont conclu. Mais, sauf peut-être deux ou trois dispositions sur la juridiction des évêques qui n'ont pas été exécutées et qui ne le seront jamais, je n'y trouve rien, absolument rien d'in-

compatible avec la liberté des cultes. Et ce qui le prouve, c'est que, de la même main qui a signé le Concordat, l'Empereur et Roi Apostolique a signé les édits qui garantissent à tous les protestants de son vaste empire un ensemble de libertés et de garanties publiques absolument semblables à celles de l'Église catholique, et comme ils n'en possèdent dans aucun autre pays *même protestant*[1]. (*Adhésion.*)

Ce grand fait ou plutôt ce grand principe

[1] On lit dans *le Monde* du 4 août 1863 que l'empereur d'Autriche vient de présenter à la Diète de Transylvanie une loi dont le second article est ainsi conçu :

« Art. 2. La religion grecque-unie comme telle, et la religion grecque orientale jouiront de la même position indépendante, sous la réserve de la surveillance supérieure de la couronne, que les autres religions de la Transylvanie. L'*exercice des droits politiques est indépendant de toute confession religieuse.* »

ne se trouve nulle part mieux formulé que dans le programme politique qui vient d'être dressé dans la question polonaise, au nom de l'Europe civilisée et chrétienne, et proposé par elle à la Russie.

4° Entière et parfaite liberté de conscience, abrogation des entraves mises au culte catholique.

Tel est le quatrième de six points proposés à la Russie par les trois puissances en faveur de la malheureuse et catholique Pologne. Ce que la France et l'Autriche, les deux premières puissances catholiques du monde, demandent au schisme persécuteur en Russie, est précisément ce que la civilisation moderne, sainement entendue, demande et accorde dans tous les pays où rayonne son influence. Mais, ne l'oublions jamais, les deux termes sont *coexistants* et inséparables. *Entière* liberté de conscience d'abord, voilà le principe. Puis abrogation des entraves mises au culte ca-

tholique, voilà la conséquence. (*Mouvement d'adhésion.*)

Le plus insensé des rêves serait de supposer qu'on pût obtenir, en Pologne ou n'importe où, l'entière liberté des consciences catholiques avec l'asservissement ou simplement la gêne de celles qui ne le sont pas.

Les uns peuvent soutenir que c'est là un malheur, les autres que c'est un bonheur et un immense progrès. Ni les uns ni les autres ne peuvent nier que ce ne soit un fait.

Serait-ce un si grand malheur? Encore une fois, j'écarte avec soin toutes les discussions théologiques, mais je ne puis rester sourd à la voix de bien grandes et bien respectables autorités, qui me semblent avoir invoqué, dans l'intérêt de la vérité catholique, la liberté religieuse avec un sincère enthousiasme, ou au moins s'y être ralliés avec une résignation expansive. Je n'invoquerai pas les textes anciens et célèbres de Lac-

tance, de Tertullien (*Non est religionis cogere religionem* [1]), de saint Athanase, de saint Augustin, de saint Hilaire, qui se trouvent partout et qui devraient être dans toutes les mémoires. J'ai par-devers moi des témoignages plus récents et plus topiques. Le grand comte de Maistre a posé le problème sans oser le résoudre, dans ce passage trop peu connu d'une de ses admirables lettres. Elle est du 13 décembre 1815, et elle roule précisément sur la Belgique et sur la protestation que les évêques de ce temps-là avaient faite contre la loi fondamentale du roi Guillaume. Voici comment il s'exprimait :

[1] Videte ne et hoc ad irreligiositatis elogium concurrat *adimere libertatem religionis* et interdicere optionem divinitatis, ut non liceat mihi colere quem velim, sed cogor colere quem nolim. Nemo se ab invito coli volet, ne homo quidem. *Apologet.*, c. XXIII.— Nous avons ici, comme l'a fort bien remarqué la *Revue Chrétienne*, le nom avec la chose. On n'a jamais mieux dit depuis.

« Dire en général que c'est un malheur « pour un pays catholique de recevoir chez « lui la religion protestante, c'est dire une « vérité si triviale, que ce n'est pas la peine « de s'en occuper; mais de savoir si, deux « pays professant séparément deux religions, « et *se trouvant réunis sous le même sceptre, le « pays catholique doit refuser la tolérance que « l'autre lui demande en offrant la réciprocité, « c'est un grand et très-grand problème...* La « raison de douter est que les sectes n'ont « de force contagieuse que dans leurs com- « mencements et durant le paroxysme révo- « lutionnaire, passé lequel elles ne font plus « de conquêtes. Le catholicisme, au con- « traire, est toujours conquérant, sans jamais « s'adresser aux passions, et c'est un de ses « caractères les plus distinctifs et les plus « frappants. Qu'arrivera-t-il si les deux reli- « gions franchissent à la fois leur frontière « commune dans le nouveau royaume? Pour

« une douzaine de misérables que le protes-
« tantisme nous prendra dans les Pays-Bas,
« et dont les motifs honteux déshonoreront le
« changement, même aux yeux de leurs
« ridicules apôtres, cent personnes, peut-
« être, distinguées par le rang, le caractère
« et les vertus, passeront dans notre camp
« en Hollande. Au reste, je ne décide rien [1]. »

Je remarque en passant que cette lettre est encore aujourd'hui parfaitement applicable à la France et à la Belgique, où il y a en réalité deux pays, deux peuples réunis sous le sceptre de la même loi, les catholiques et les incrédules, et où la *tolérance réciproque*, entrevue par M. de Maistre, doit et peut seule suffire pour assurer le maintien du catholicisme.

Un célèbre contemporain du comte de

[1] *Lettre à l'archevêque de Raguse*, du 13 décembre 1815.

Maistre, Mgr Frayssinous, le plus illustre des évêques de la Restauration, était déjà plus hardi que lui. Il disait à la chambre des députés : « La liberté que nous voulons pour nous, nous la voulons aussi pour les autres... Il était réservé à l'Evangile de proclamer la liberté universelle[1]. » Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, invoquait, vers la même époque, contre les trop fameuses ordonnances du 16 juin 1828, *la Charte et la liberté de conscience.*

Dès les premiers temps de l'émancipation de votre Belgique, le 13 décembre 1830, le prince de Méan, archevêque de Malines et chef hiérarchique de l'Eglise en Belgique, écrivait au congrès : « En vous exposant les besoins et les droits des catholiques, je n'entends demander pour eux aucun privilége;

[1] *Discours de Mgr l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, dans la discussion du budget des cultes de 1824.*

une parfaite liberté avec toutes ses conséquences, tel est l'unique objet de leurs vœux; tel est l'avantage qu'ils veulent partager avec leurs concitoyens. »

Sous le règne de Louis-Philippe, à cette époque si glorieuse pour l'épiscopat et pour les catholiques, les témoignages abondent. Les plus éloquents et les plus positifs de tous sont dus à la plume de Mgr Parisis, aujourd'hui encore évêque d'Arras. En voici quelques-uns :

« Seule l'Eglise appelle la liberté de conscience, la liberté pour tous, parce que seule elle n'a rien à en craindre, elle a tout à en espérer [1].

« L'Eglise n'a besoin ni de protection, ni de privilége, il ne lui faut que la liberté, et c'est ce que la constitution du pays assure à tous les cultes. Pour conclure une alliance

[1] *Des tendances*, 1846, p. 20.

sérieuse, pour cimenter une paix durable, il suffit donc que le droit divin de l'épiscopat puisse s'exercer sous la garantie du droit social de la liberté pour tous. C'est ce que nous avons dit cent fois, comme écrivain privé; c'est ce que nous proclamons aujourd'hui comme pasteur [1]. »

« Il est bien vrai, dit-il encore [2], que cette action distincte, indépendante et personnelle du pasteur, n'étant pas explicitement reconnue par le pouvoir qui gouverne l'Etat, n'aura souvent ni l'appui matériel, ni même la sanction morale du magistrat civil.

« Il est libre à chacun de voir des inconvénients dans ce défaut de protection, *comme il est libre à d'autres d'y trouver des avantages.* Mais ce qui est sûr, c'est que ces moyens tout extérieurs de coaction ne sont pas né-

[1] *Instruction pastorale sur le droit divin dans l'Église*, 1846, p. 20.

[2] *Idem*, p. 57.

cessaires à la société divine que le Fils de Dieu a fondée. Cette société a la vie en soi; elle n'a besoin au dehors que de la liberté de son expansion pour éclairer, pour vivifier, pour régénérer le monde. »

Dans ce même acte pastoral, il dit expressément à propos de ce qu'il appelle les États placés par leur constitution fondamentale en dehors de l'élément divin :

« Nous ne blâmons en aucune manière ces sortes de constitutions, et nous ne voulons nullement nous en faire ici le juge. *Nous pensons même que la liberté absolue civilement accordée à tous les cultes offre aujourd'hui plus d'avantages pour la vraie Église qu'une protection* qui n'apparaît que comme un odieux privilége[1]. »

Le même prélat disait encore dans ses *Cas de conscience*, page 312 :

[1] *Instruction pastorale sur le droit divin dans l'Église*, 1846, p. 33.

« Dans les circonstances actuelles, tout bien pesé, *nos institutions libérales* (il parlait de la charte de 1830) *sont les meilleures pour l'État et pour l'Église, pour la morale et pour la foi*, pour l'ordre public et pour la liberté de chacun. »

Arrive la Révolution de février avec la République de 1848. Elle est saluée en ces termes par Mgr de Salinis, depuis évêque d'Amiens et archevêque d'Auch :

« L'Eglise et la France, en qui vit et se meut l'humanité, se disent et se répondent les mêmes mots : Liberté, Egalité, Fraternité.

« Les priviléges qui furent accordés à l'Eglise et dont l'Eglise peut se passer, l'histoire dira qu'elle les acheta souvent bien chèrement au prix d'une dépendance qui entravait plus ou moins sa divine action. Ce que l'on nous promet VAUT MIEUX. *La liberté dans le droit commun, c'est ce qui sied à l'Eglise.* Plus rien d'exceptionnel....

« *Liberté de conscience,* ce cri de l'Eglise naissante est devenu le cri de l'humanité. *Cette liberté, l'Eglise ne la réclame que dans les termes où elle est posée, à l'heure qu'il est, dans la raison humaine....* c'est-à-dire *une liberté égale pour tous ;* rien de particulier pour nous, rien d'exceptionnel contre nous.

« Les conséquences légitimes de ce principe sont : *le libre exercice de tous les cultes,* forme extérieure de la foi, expansion sociale de la pensée religieuse, si j'ose ainsi parler, développement naturel, par conséquent, de la liberté de conscience....

« Le peuple ne s'y est pas trompé... il a eu l'instinct de l'alliance naturelle du catholicisme et de la liberté [1]... »

J'en passe, et des meilleurs, pour arriver à notre illustre contemporain, l'évêque de

[1] *Profession de foi électorale du 5 avril* 1848. Bordeaux, imprimerie de Henri Favre, rue Sainte-Catherine, n° 139.

Mayence. « L'unité de foi étant rompue, l'hérésie doit disparaître des lois civiles. Un prince catholique doit accorder aux sociétés religieuses reconnues par la loi civile toutes les garanties de droit : il agirait contre les principes de son Eglise en employant la contrainte... »

Je rappelle encore ces trois évêques des Etats-Unis qui, à leur retour de Rome, l'an dernier, répondaient publiquement, le 16 juin 1862, aux imputations calomnieuses d'un journal de Marseille : « Si les évêques améri-« cains eussent parlé à Rome de la liberté qui « règne en leur pays, c'eût été pour bénir « Dieu de la facilité qu'ils y trouvent pour « faire le bien. »

Je termine enfin par ces sept évêques qui ont mérité l'admiration reconnaissante des catholiques, et rencontré l'assentiment de tous les partis, par leur lettre du 15 mai dernier, sur les élections en France, où je lis ce qui suit :

« La liberté religieuse ! avons-nous besoin de dire de quel prix elle est pour toute société?... La liberté religieuse est la première de toutes, elle tient à la conscience et aux entrailles mêmes de l'homme, elle est le principe de toutes les autres et leur dernier asile au jour où elles sont menacées ; et en même temps, il faut le dire aussi, dans notre société si agitée, cette liberté religieuse n'a pas de meilleur appui que la liberté publique [1]. »

Voilà, je pense, de quoi mettre à l'abri de tout soupçon d'hétérodoxie les partisans catholiques de la liberté de conscience et de la liberté politique. Je sais bien que plus d'une de ces déclarations a été promulguée dans des circonstances critiques et en vue d'idées

[1] *Réponse de plusieurs évêques* (NNgrs de Cambrai, de Tours, de Rennes, de Nantes, d'Orléans et Chartres) *aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines.* Paris; 1863. Douniol.

et d'institutions qui, en France du moins, ont cruellement varié. Mais je n'admets pas qu'on ait pu arborer ces généreux principes pour les besoins du moment, en présence des périls de la lutte, ou pour avoir part à la victoire, sauf à les renier lorsqu'on se trouve dans un autre camp. (*Adhésion.*) Quant à moi, je pense qu'il convient de les renouveler au sein de la paix ou dans le calme de la défaite, afin d'avoir le droit de les invoquer sans embarras, aux jours prochains de la lutte certaine et de la victoire possible. (*Nouvelle adhésion.*)

Il demeure donc bien établi par les prélats dont je viens de citer les paroles :

1° Que l'Église peut parfaitement s'accorder avec l'Etat moderne, qui a pour base la liberté religieuse;

2° Que chacun est libre de trouver l'Etat moderne préférable à celui qui l'a précédé.

C'est une permission dont, au point de vue

de la religion, et à l'abri de cette foule d'imposantes autorités, *tantâ impositâ nube testium*. je n'hésite pas à profiter. J'arbore bien haut cette préférence.

Ce n'est pas, du reste, que je veuille faire de ce régime nouveau l'état normal de la société, car je ne connais pas d'*état normal*, et j'attends qu'on veuille bien me montrer dans l'histoire un temps et un pays où ce prétendu état normal ait existé, où l'Eglise ait été complétement satisfaite de ses relations avec le pouvoir et la société. Je soutiens seulement que ce régime nouveau est cent fois préférable à l'ancien régime, au régime où l'Eglise était complice ou domestique du pouvoir, où elle avait toujours besoin de la protection d'un maître qui lui faisait payer la rançon de cette protection au prix de son indépendance et de sa dignité. J'aime mille fois mieux, moi catholique, vivre en Belgique sous Léopold Ier, qu'en Espagne sous ce Charles III qui a

pu, d'un trait de plume, expulser tous les Jésuites de ses vingt royaumes avec peine de mort contre ceux qui discuteraient cet ordre arbitraire. (*Longue et vive adhésion.*) Mille fois mieux qu'en France, au XVIIIe siècle, quand les parlements, tout en faisant rouer Calas et La Barre, brûlaient par la main du bourreau les mandements des évêques en même temps que les ouvrages de Rousseau, forçaient par arrêt les prêtres orthodoxes à confesser, à communier, à enterrer les chrétiens rebelles à l'Eglise, et se croyaient, de bonne foi, les dignes représentants des rois très-chrétiens, lesquels juraient à leur sacre d'exterminer les hérétiques. (*Nouvelle adhésion.*)

Je conçois fort bien que l'on regrette l'ordre de choses que je répudie. Tout en réprouvant les supplices et les cruautés infligés au nom de la religion, je ne blâme pas nos pères d'avoir regardé comme nécessaire, dans certains cas, l'emploi de la puissance

coactive pour protéger la religion contre ses ennemis. Je dis seulement que ce système est désormais impossible, et j'ajoute que je ne m'en afflige pas. Au contraire. Les triomphes de la religion, dans les pays où tout est permis contre elle, comme en France, en Belgique, en Angleterre, en Amérique, me semblent cent fois plus éclatants et plus consolants que l'empire éphémère et équivoque qu'elle a dû en Espagne et ailleurs à l'emploi de la force. Mais je n'ai ni le droit ni le désir de condamner ceux qui pensent autrement. Je ne mets pas en doute leur orthodoxie : Dieu m'en garde! Je leur demande toutefois de vouloir bien ne pas contester la mienne. Je les tiens très-volontiers pour mes supérieurs en vertu et en science; seulement, tant que je serai mêlé aux affaires de ce monde, j'aurai soin de me mettre à part d'eux comme de gens avec lesquels il n'y a rien à faire par le temps qui court. (*Hilarité.*)

Je tiendrai également et plus encore à n'être pas soupçonné d'une complicité quelconque avec ceux qui n'accepteraient la liberté nouvelle que comme un pis-aller temporaire, et dont l'idéal serait le retour du monde effaré sous les ailes d'un César orthodoxe, à qui tout serait permis, excepté de maltraiter le prêtre, exception dont, soit dit à l'honneur du prêtre, il n'a jamais recueilli le bénéfice. (*Mouvement.*)

Je suis donc pour la liberté de conscience, dans l'intérêt du catholicisme, sans arrière-pensée comme sans hésitation. J'en accepte franchement toutes les conséquences, toutes celles que la morale publique ne réprouve point et que l'équité commande. Ceci me conduit à une question délicate, mais essentielle. Je l'aborderai sans détour, parce que, dans toutes les discussions de cette nature, j'ai toujours reconnu la nécessité d'aller au-devant de cette inquiétude trop naturelle

et souvent très-sincère chez les adversaires de la liberté des catholiques. Peut-on aujourd'hui demander la liberté pour la vérité, c'est-à-dire pour soi (car chacun, s'il est de bonne foi, se croit dans le vrai), et la refuser à l'erreur, c'est-à-dire à ceux qui ne pensent pas comme nous ?

Je réponds nettement : Non. Ici, je le sens bien, *incedo per ignes*. Aussi, je me hâte d'ajouter encore une fois que je n'ai d'autre prétention que celle d'exprimer une opinion individuelle : je m'incline devant tous les textes, tous les canons qu'on voudra me citer. Je n'en contesterai ni n'en discuterai aucun. Mais je ne puis refouler aujourd'hui la conviction qui règne dans ma conscience et dans mon cœur. Je ne puis pas ne pas l'exprimer, après avoir lu, depuis douze ans, ces essais de réhabilitation d'hommes et de choses que personne, dans ma jeunesse, personne, parmi les catholiques, ne songeait à défendre. Je le

déclare donc, j'éprouve une invincible horreur pour tous les supplices et toutes les violences faites à l'humanité, sous prétexte de servir ou de défendre la religion. Les bûchers, allumés par une main catholique, me font autant d'horreur que les échafauds où les protestants ont immolé tant de martyrs. (*Mouvement et applaudissements.*) Le bâillon enfoncé dans la bouche de quiconque parle avec un cœur pur pour prêcher sa foi, je le sens entre mes propres lèvres, et j'en frémis de douleur. (*Nouveau mouvement.*) Quand j'évoque par la pensée les glorieux martyrs de la liberté des consciences catholiques; quand je songe à Thomas Morus et aux autres victimes du fondateur de l'Eglise anglicane, à tous ces pieux Jésuites qui, avec un héroïsme si modeste et si indomptable, ont arrosé de leur sang la cruelle Angleterre; aux Franciscains de Gorcum; aux prêtres innombrables qui ont franchi les marches de la

guillotine ou pourri dans les pontons de Rochefort; à la Vendée égorgée, à l'Irlande conquise, confisquée et affamée, à la Pologne agonisante; je ne veux pas que le bienheureux privilége, que la sainte joie de pouvoir admirer, invoquer de tels martyrs, soit jamais troublée ou ternie par la nécessité d'approuver ou d'excuser d'autres supplices et d'autres crimes, si enfouis qu'ils soient dans la nuit sanglante du passé. L'inquisiteur espagnol disant à l'hérétique : *La vérité ou la mort*, m'est aussi odieux que le terroriste français disant à mon grand-père : *La liberté, la fraternité ou la mort.* (*Acclamations.*) La conscience humaine a le droit d'exiger qu'on ne lui pose plus jamais ces hideuses alternatives. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous ne verrons plus, grâce à Dieu, la religion mêlée à de telles horreurs. Mais divers incidents, presque contemporains, nous indiquent assez que nous aurons souvent l'occa-

sion de faire la preuve de notre bonne foi et de notre logique. Et, s'il est un domaine plutôt qu'un autre où il soit impossible d'avoir désormais deux poids et deux mesures, c'est à coup sûr dans les questions religieuses.

Si la bonne foi était bannie du monde, disait notre roi Jean, *elle devrait se retrouver sur les lèvres d'un roi de France.* Messieurs, pour la défense de notre foi, soyons tous des rois de France. (*Bravos prolongés.*) Que la bonne foi, bannie trop souvent de la polémique des partis et des opinions humaines, se retrouve toujours dans la polémique comme dans la tactique des catholiques. Ne donnons à personne le droit d'élever un doute, un soupçon, sur l'équité, la délicatesse, la stricte loyauté de nos intentions comme de nos procédés. N'ayons pas les apparences de vouloir nous introduire dans la société moderne en arborant ses couleurs, en invoquant ses principes, en réclamant ses garanties, tant

que nous sommes les plus faibles, afin de pouvoir nous retourner, à un jour donné, contre les droits de nos adversaires, sous prétexte que l'*erreur n'a pas de droits*. Après avoir dit en d'autres temps : « *L'Église ne demande rien de plus que la seule liberté, la liberté de tout le monde*[1], » ne nous laissons jamais entraîner à dire, sous l'empire d'une protection illusoire : « *L'Église seule doit être libre*[2]. » N'imitons jamais ceux qui, en France, sous Louis-Philippe et sous la République, demandaient *la liberté comme en Belgique*, et dès qu'ils se sont crus les plus forts ou, ce qui revient au même, les amis du plus fort, n'ont point hésité à dire : « La liberté n'est bonne que pour nous, car *la liberté doit être restreinte à mesure que la vérité se fait connaître*. Or, nous seuls, nous avons la vérité, et par con-

[1] *Univers* de mars 1848; reproduit dans ce même journal du 13 janvier 1855.

[2] *Univers* du 30 mars 1853, du 31 mars 1858, etc.

séquent, nous seuls devons avoir la liberté. » Comment ne voit-on pas qu'agir ainsi, parler ainsi, c'est fournir aux ennemis, aux faux libéraux, précisément le prétexte dont ils ont besoin contre nous? C'est colorer, je dis mieux, c'est autoriser, c'est justifier toutes les exclusions, toutes les oppressions, toutes les iniquités, dont ils ne se feront pas faute pour nous empêcher d'acquérir ou de jouir pleinement et paisiblement de la liberté dont on leur annonce d'avance qu'on les privera dès qu'on sera plus fort qu'eux. (*Adhésion.*) Ah! j'en appelle à tous les cœurs honnêtes et loyaux qui m'écoutent, et j'en appelle surtout aux jeunes gens, qui vont sitôt nous remplacer dans la lutte; je leur demande de réprouver avec moi, dans la polémique catholique, ce qui, dans la vie publique ou privée, serait une déloyauté sans excuse. Laissons le monopole de cette déloyauté aux ennemis et aux persécuteurs de la religion,

aux démocrates césariens ou révolutionnaires; laissons-leur le soin de démentir les principes qu'ils ont élaborés, de déchirer les pactes qu'ils ont signés, de changer d'enseignes et de principes au gré de la force et de la fortune, de proscrire tout ce qui les gêne, tout ce qui n'entre pas dans le moule étroit de leur tyrannique orthodoxie. (*Nouvelle adhésion.*) Et nous, répétons ces immortelles paroles de notre grand et cher Lacordaire : « Quiconque excepte un seul homme dans la réclamation du droit; quiconque consent à la servitude d'un seul homme, blanc ou noir, ne fût-ce même que par un cheveu de sa tête injustement lié, celui-là n'est pas un homme sincère, et ne mérite pas de combattre pour la cause sacrée du genre humain. La conscience publique repousse toujours l'homme qui demande une liberté exclusive ou même insouciante du droit d'autrui; car la liberté exclusive n'est qu'un privilége, et la liberté

insouciante des autres n'est plus qu'une trahisou... Mais il y a dans le cœur de l'honnête homme qui parle pour tous, et qui, en parlant pour tous, semble parfois parler contre lui-même, il y a là une loi de puissance, de supériorité logique et morale qui produit infailliblement la réciprocité. Oui, catholiques, entendez-le bien, si vous voulez la liberté pour vous, il vous faut la vouloir pour tous les hommes et sous tous les cieux. Si vous ne la demandez que pour vous, on ne vous l'accordera jamais; donnez-la où vous êtes les maîtres, afin qu'on vous la donne là où vous êtes les esclaves. » (*Applaudissements prolongés.*)

Le droit commun est aujourd'hui le seul asile de la liberté religieuse, de la liberté de l'Eglise comme de toutes les autres libertés. Des droits et non des priviléges, des droits qui permettent de se passer de l'exercice ou de la protection du pouvoir, voilà ce que nous

avons à réclamer [1]. Pour les obtenir, il nous faut renoncer, une fois pour toutes, à la prétention d'appeler la force matérielle au secours de la vérité, prétention qui a été partout essayée, qui a partout échoué ; prétention désavouée ou ajournée dans la pratique par ceux mêmes qui l'affichent à l'état de théorie; mais prétention qui n'en est pas moins un de ces fantômes qui épouvantent la société moderne, et qui, follement évoqués par des esprits entêtés et rétrogrades, sont aussitôt retournés contre la religion par ses ennemis

[1] « Par liberté de l'Église, nous entendrons le droit qu'a l'Église d'administrer elle-même ses affaires suivant ses principes, et de n'être soumise en cela qu'aux lois générales de l'État.

« Nous distinguons donc entre liberté de l'Église et priviléges. L'Église possédait anciennement un grand nombre de priviléges, qui étaient comme un effet naturel de l'unité de la foi. L'Église n'en a pas besoin pour exister. » Mgr DE KETTLER, *op. cit.*, p. 151.

et deviennent, entre leurs mains habilement implacables, l'arme la plus populaire et la plus dangereuse.

Ce que nous devons demander à la force publique, à l'État, c'est de ne point entraver ni laisser entraver l'observation des lois de Dieu et de l'Église, et de protéger les droits religieux comme les autres droits. La société, que représente le gouvernement dans l'ordre matériel, me doit aide et protection dans l'exercice de mes droits; elle doit m'empêcher de nuire aux droits d'autrui, mais elle n'a pas pour mission de me contraindre à remplir mes devoirs. La force publique doit me protéger contre celui qui m'empêcherait d'aller à l'église; mais la force publique qui voudrait me mener à l'église malgré moi serait, à juste titre, aussi ridicule qu'insupportable.

L'indépendance réciproque de l'Église et de l'État, qui est la grande loi des sociétés modernes, n'entraîne nullement leur sépara-

tion absolue, encore moins leur hostilité réciproque. (*Assentiment.*) Cette séparation absolue n'est pas du tout une condition essentielle de la liberté religieuse ou publique. Tout au contraire, elle peut très-bien se combiner avec une effroyable oppression. On l'a bien vu sous la Révolution française. L'Église libre dans l'État libre ne signifie nullement l'Eglise en guerre avec l'État, l'Eglise hostile ou étrangère à l'État. (*Nouvelle adhésion.*) L'Eglise et l'État peuvent et même doivent s'entendre pour concilier leurs intérêts respectifs, pour donner à la société comme à l'individu tels avantages, tels droits que cette entente peut seule garantir. Il y a entre l'une et l'autre une alliance possible, légitime, souvent nécessaire, qui peut et doit être sérieuse et durable, mais dont leur indépendance mutuelle, leur autonomie est la condition souveraine. Il faut, l'avait dit, bien avant M. de Cavour, un Italien honnête homme dont le

nom mérite d'être cité dans cette assemblée, César Cantù, il faut ne voir dans l'Eglise ni une esclave ni une ennemie, mais une libre coopératrice[1]. Cette alliance peut comporter des concessions comme des engagements réciproques. Cette alliance existe en Belgique en fait comme en droit. Les conditions pourront en être modifiées et améliorées selon le cours du temps. Mais les grandes lignes sont déjà tracées.

L'heureux pays où nous sommes a eu la gloire d'offrir le premier modèle, et jusqu'à présent le moins imparfait, du nouveau régime vers lequel s'acheminent tous les peuples de l'Europe. Sa constitution lui garantit, dans toute sa plénitude, la liberté de l'Eglise, la liberté du bien, la liberté du vrai. Elle y existe avec la liberté du mal, la liberté de

[1] Bisogna avere la religione non schiava o nemica, ma libera cooperatrice. CANTU, *Hist. univers.*, t. VI, p. 338.

l'erreur : elle n'en est point vaincue. Vous me dites toutefois que depuis longtemps un parti intolérant s'acharne avec trop de succès à fausser l'esprit de votre Constitution, qu'après avoir profondément entamé l'esprit national, dénaturé et déconsidéré le gouvernement représentatif, divisé le pays en deux camps, et substitué le régime de l'esprit de parti à l'union des intérêts et des opinions diverses qui avait régénéré en 1830 la nationalité belge, ce parti s'applique à déterrer dans l'arsenal impur de la République et de l'Empire mille ruses légales destinées à entraver la liberté de l'enseignement, à supprimer la liberté de la charité, à proscrire la liberté d'association et de fondation, à violer ou à falsifier la dernière volonté des mourants. Vous me dites encore que, par des innovations de son propre cru, il a réussi à introduire récemment dans vos codes des pénalités contre la liberté de la chaire chrétienne ; qu'il

menace vos fabriques d'église et vos cimetières, et qu'il pratique sans embarras l'ostracisme à l'endroit des catholiques, systématiquement exclus, sous le nom de *cléricaux,* de la plupart des fonctions publiques. Je vous crois, et j'en dois conclure que ce parti veut traiter le noble peuple belge comme un interdit, un prodigue en fait de libertés, à qui il faut un conseil judiciaire composé d'avocats libéraux, pour l'empêcher de faire des libéralités dangereuses. (*Longue adhésion et hilarité générale.*) On aspire donc à faire de la Belgique un de ces pays asservis, où toute initiative individuelle et toute association libre sont immolées en holocauste au monopole de l'Etat. Mais tant que votre Constitution, votée en 1830 par l'unanimité des catholiques contre les précurseurs des faux libéraux d'aujourd'hui, restera debout ; tant que vous saurez vous servir des armes qu'elle vous offre ; tant que, fidèles à l'esprit de vos pères, vous saurez consacrer

votre énergie et votre activité à la défense de vos droits, vous n'aurez point à redouter le triomphe de vos adversaires. Ils pourront garder le pouvoir ; mais, vous, vous garderez la liberté et vous la maintiendrez contre leur fanatisme et leur intolérance. (*Applaudissements unanimes et prolongés.*) A l'heure qu'il est, l'Eglise est encore plus libre, plus heureuse, plus respectée ici qu'en aucun autre pays du monde, et il n'y a point sur le continent européen un seul pays où cette grande assemblée catholique aurait pu se réunir avec l'entière liberté qui a présidé à sa convocation et à ses discussions sur le sol de la Belgique, à l'abri des principes sanctionnés par sa Constitution.

Il faut donc ici comme partout savoir comprendre la nouveauté des temps ; non la saluer d'un sot et servile enthousiasme, mais la comprendre, l'accepter ou au moins s'y résigner de bonne foi, en tout ce qui n'est pas

contraire à la conscience du chrétien; et j'affirme que la société nouvelle, toute fertile qu'elle soit en dangers et en scandales, n'offre rien de plus répugnant que les scandales et les abus que la conscience de nos aïeux subissait fort patiemment, crainte de pire, sous l'ancien régime. Concilier les traditions de l'Eglise avec les aspirations de la société moderne, en cherchant pour l'une et l'autre une fécondité nouvelle dans la liberté, c'est une tâche admirable, égale à tout ce que les apôtres des barbares et les missionnaires de l'Europe ont fait de plus grand, digne des plus fiers génies comme des plus humbles dévoûments. Ils sont déjà nombreux, les cœurs honnêtes et résolus qui professent une foi fervente dans le progrès et le triomphe final du catholicisme, par l'efficacité de la liberté religieuse sincèrement et généreusement pratiquée.

Ils savent que le bien n'est jamais facile ici-

bas; qu'il n'est pas le produit de la nature humaine; qu'il naît du travail et de la lutte. La liberté est la condition et la garantie de cette lutte. La responsabilité morale de la créature humaine ne repose que sur sa liberté; ceux qui se chargent témérairement de confisquer ou d'énerver cette responsabilité individuelle, en prennent une bien plus terrible sur eux, et finissent toujours par y succomber. Croire à la vérité, au point d'y consacrer son bonheur, son repos et sa vie, et cependant respecter la liberté de l'âme chez celui qui ignore ou abandonne la vérité, voilà ce qui a paru difficile jusqu'ici, et ce qui toutefois semble n'être qu'un acte simple et naturel de la justice ou au moins de la charité chrétienne. Mais, charité ou non, il faudra bien désormais s'y conformer; car désormais il ne sera plus possible à personne d'employer la contrainte matérielle dans l'ordre religieux. Avant un siècle d'ici, non-seulement nul ne

songera à y recourir, mais nul ne comprendra qu'elle ait jamais pu être nécessaire. Il en sera comme de la dîme, de l'immunité ecclésiastique et d'autres grandes institutions très-nécessaires et très-légitimes dans leur temps, mais dont la nécessité disparaît avec le temps, et, une fois disparues, personne n'y pense plus. Il y a cent ans, personne ne concevait une Eglise sans dîmes et sans immunités. Aujourd'hui, en France, en Angleterre, en Belgique et en Amérique, dans les pays où l'Eglise est la plus libre et la plus féconde, qui donc y pense encore?

La liberté a ses inconvénients et ses désagréments; mais les avantages qu'elle procure sont si nombreux et si grands, qu'il faut supporter ces inconvénients avec patience, et, s'il est possible, même sans se plaindre. Nous avons eu en France, et moi tout le premier, pendant la République, le tort, le grand tort, non pas, Dieu merci! de répudier

la liberté, mais de trop nous plaindre et de trop nous alarmer de ses inconvénients. Vous savez où cela nous a conduits. (*Mouvement.*)

De tous les abus que permet la liberté, il n'en est peut-être pas un seul qui résiste à la longue aux contradictions, aux résistances du sens moral que la liberté suscite et qu'elle arme de son inépuisable vigueur. Le grand Paoli, un héros catholique trop oublié, que l'aveugle renommée a sacrifié à son rival et à son compatriote Bonaparte, avait pour maxime favorite : *Avec la liberté, on peut tout souffrir et tout réparer*[1]. C'est la pensée que notre Lacordaire a traduite en son magnifique langage :

« Les maux de la liberté, si grands qu'ils soient, tiennent à son apprentissage et non pas à son essence : ils laissent encore du

[1] *Colla liberta tutto si puo soffrire et a tutto si puo trovar riparo.*

jour, de la vie, une espérance aux vaincus, et par-dessus tout, l'émulation sacrée du bien contre le mal. Sous le despotisme, le bien et le mal dorment sur le même oreiller; une dégénérescence sourde envahit les âmes, parce qu'elles n'ont point de luttes à soutenir, et le christianisme lui-même, victime protégée, expie dans d'ineffables humiliations le bénéfice de la paix. » (*Applaudissements.*)

Mais il est temps, plus que temps, de mettre fin à tous ces discours. En récapitulant tout ce que j'ai dit trop longuement, ne pourrions-nous pas en tirer deux conclusions? Et d'abord celle-ci, fondée sur l'expérience, que jamais la religion n'a été plus sainte, plus forte et plus féconde, que dans les conditions de combat auxquelles la Providence a ramené le XIXe siècle. Qui gardera les gardes, a dit le prophète : *Quis custodiet custodes?* Je

réponds : L'ennemi; c'est l'ennemi qui fait tenir debout la sentinelle [1].

Puis, n'est-il pas permis de croire que nous entrons dans une ère nouvelle, celle que l'on pourra appeler *l'ère de la liberté de l'Eglise?*

Je sais qu'il faut se défendre autant de l'utopie que du découragement. Nous voyons autour de nous, en France, des personnes infiniment respectables qui, je le crains, cèdent à ces deux tendances opposées, mais toutes deux extrêmes. Les unes annoncent que, tous les principes étant violés, toutes les traditions méconnues, et tous les États bouleversés, nous approchons nécessairement de la fin du monde. Les autres prophétisent, au contraire, une grande époque de rénovation sociale, de paix et de prospérité, de bonheur et de vertu. Je me permets de n'être ni avec

[1] Ainsi disait une des plus saintes âmes de ce siècle, madame Swetchine, à qui j'emprunte cette pensée.

les uns ni avec les autres. (*Assentiment.*) C'est une ressource assez ordinaire chez ceux qui voient crouler leurs illusions et méconnaître leurs systèmes, que de prédire la fin des temps. Bien que je me place au premier rang des vaincus, des disgraciés, et surtout des mécontents, je ne pratique pas cette coutume, et je ne crois pas à la fin prochaine du monde. (*Hilarité.*) S'il faut tout dire, je ne suis pas bien convaincu que, sauf quelques rares et trop rapides moments, le monde ait jamais valu beaucoup mieux qu'aujourd'hui. Le mal était différent, mais il a toujours été très-intense et très-puissant. Je ne crois pas non plus à l'avénement prochain d'une ère de réparation et de prospérité universelle. Je crois tout simplement à l'avénement de la démocratie et au changement que comporte cet avénement dans les formes extérieures de la société humaine. Le fond restera le même. Cette révolution produira, comme

toutes les révolutions, du bien et du mal. Le mal sera facile et populaire; le bien laborieux et contesté. On retrouvera les ennemis éternels du bien dans les penchants corrompus de la nature humaine, avec de nouveaux obstacles sortis de la nature des choses modernes. On retrouvera aussi les vertus dont Dieu a doté sa créature, et dont le Rédempteur Jésus a doté son Église. La lutte sera aussi rude pour le moins qu'avec les anciens adversaires de l'âme et de l'Eglise, aux temps barbares, sous la féodalité, sous la monarchie absolue. Mais elle sera, pour le moins, aussi méritoire, aussi féconde, aussi glorieuse. Pour l'aborder, Dieu nous fournit de nouvelles armes, de nouveaux moyens d'action, et c'est dans les grandes innovations modernes, dans la publicité, l'égalité, la liberté politique, l'émancipation des masses démocratiques, la facilité et la rapidité prodigieuse des communications, qu'on peut déjà

les apercevoir. C'est de là que peut sortir pour celle que nous avons le bonheur d'appeler notre mère, une ère de liberté complète, c'est-à-dire inconnue jusqu'à présent dans ses annales.

L'immense empire britannique, répandu sur toute la surface du globe, fonde partout, malgré lui, et grâce à la propagation de la race irlandaise, des colonies catholiques où le catholicisme est aussi libre que l'Anglais et aussi prolifique que l'Irlandais. Tout dernièrement un prêtre, revenu d'Australie et prêchant à Liverpool, signalait l'existence, dans cette cinquième partie du monde, d'une grande Eglise catholique gouvernée par un métropolitain et beaucoup d'évêques, et la plus libre, selon lui, qu'il y ait entre le pôle arctique et le pôle antarctique [1]. On ne

[1] Sermon du docteur Birmingham, cité dans le *Tablet* du 4 juillet 1863.

saurait rien lire de plus pathétique et de plus consolant que les lettres publiées récemment par les *Études catholiques*, et provenant de certains Jésuites employés comme aumôniers dans les deux armées qui ensanglantent aujourd'hui l'Amérique du nord. On les voit, des deux côtés, pansant les blessés, pansant les plaies de l'âme, recevant la confession des mourants, recueillant aussi les respects et les bénédictions des vivants. Etrangers à la lutte homicide, indépendants de la victoire comme de la défaite, mais également chers et sacrés aux vainqueurs et aux vaincus, ils constatent l'insensible progrès et l'invincible puissance de la vérité et de la charité catholique. Ne peut-on pas aussi y voir un symbole de ce que sera la douce et imposante majesté de l'Eglise quand, dégagée de toute solidarité compromettante, de tout engagement de parti ou de dynastie, elle apparaîtra au milieu des flots vacillants et

agités de la démocratie, seule immobile, seule inébranlable, seule sûre d'elle-même et de Dieu, ouvrant ses bras maternels à tout ce qu'il y a de légitime, de souffrant, d'innocent, de repentant dans tous les camps, dans tous les pays? Alors pourront disparaître tous ces malentendus funestes, nés de la perversité des uns, de l'imprudence des autres, qui la représentent comme l'ennemie du travail, de l'instruction populaire, du bien-être des classes laborieuses, des découvertes économiques et scientifiques, des progrès et des splendeurs de la civilisation, comme si l'Église qui, de l'aveu unanime, a tant fait dans le passé pour la cité, pour la science, pour l'art, pour l'agriculture, pour tous les grands besoins de la vie sociale, pouvait jamais être indifférente ou hostile aux nouveaux besoins de la société humaine! Comme si cette divine institutrice de tous les peuples chrétiens n'était pas nécessaire plus que jamais à ces masses qui

surgissent à une vie nouvelle, sans direction, sans chefs naturels, mais exposés à toutes les tentations et à tous les vices dont la morale chrétienne est le seul antidote! Comme si celle qui a fait mieux qu'organiser le travail, qui l'a sanctifié, qui en a fait un frein et une expiation, non pour les pauvres, mais pour les riches, une obligation, non pour quelques-uns, mais pour tous, une condition de bonheur, non sur la terre, mais dans le ciel, comme si elle pouvait être jamais infidèle à sa tâche maternelle et perpétuelle envers les enfants du travail! (*Adhésion prolongée.*) Ah! croyons-le, ces nuages amoncelés par des mains ennemies ou égarées entre la mère et ses fils disparaîtront un jour, et quand l'Église aura retrouvé dans le cœur des peuples modernes la place qui lui appartient, et rempli le vide immense qu'y laisse son absence, elle n'aura rien à regretter ni rien à envier au passé. On aura beau lui refuser toute in-

fluence dans les conseils des princes, toute intervention dans les lois ou les traités, toute pompe officielle ou légale, elle n'en sera pas moins puissante et populaire, plus puissante peut-être que lorsqu'elle partageait le trône de Charlemagne, de saint Louis ou de Rodolphe de Hapsbourg.

Quelles que puissent être, d'ailleurs, les épreuves ou les victoires prochaines du catholicisme, comment ne pas se sentir pénétré de joie et de confiance à la vue des forces intimes et vivantes de l'Eglise, des vastes ressources que lui assure sa hiérarchie divinement constituée et son inépuisable maternité ? A aucune époque de son histoire elle n'a présenté à la tendre admiration de ses enfants un spectacle plus rassurant et plus édifiant.

Des papes, depuis longtemps irréprochables, qui ont fait disparaître sans retour la plaie du népotisme, et qui, entourés des hommages passionnés d'une Eglise plus unie

et plus soumise que jamais, la gouvernent avec une autorité plus incontestée à coup sûr que celle de leurs plus célèbres prédécesseurs; des papes comme ces trois du même nom, Pie VI, Pie VII, Pie IX, tous les trois destinés à connaître les plus cuisantes amertumes de l'exil, de la persécution et de l'ingratitude humaine, mais destinés aussi à donner au monde les plus magnifiques exemples de patience, de courage, d'invincible grandeur d'âme, et à faire rayonner dans l'histoire le nom de Pie, du même éclat que celui des Grégoire et des Innocent! (*Explosion d'applaudissements.*) Des évêques, eux aussi irréprochables dans leurs mœurs, irréprochables dans leur doctrine, inébranlables dans leur résistance à toutes les tyrannies du mal, souvent dépouillés, souvent persécutés, souvent exilés, souvent prisonniers, jamais prévaricateurs (*Nouveaux applaudissements*); jamais et nulle part complices des adversaires

de l'Eglise, mais partout unis au Père commun des fidèles, à l'Evêque des évêques, comme l'épiscopat ne l'avait encore jamais été, pas même dans les plus beaux temps de l'Eglise; de plus, unis entre eux, amenés les uns et les autres des extrémités du monde, pour se confondre et se grouper autour de leur Chef dans une acclamation unanime, comme on l'a vu à propos de l'Immaculée Conception et de l'adresse relative au pouvoir temporel des papes! (*Adhésion générale.*) Un clergé exemplaire, plus exemplaire, je ne crains pas de le dire, en France et en Belgique du moins, qu'il ne l'a été à aucune époque de l'histoire, plus pur, plus incorruptible, plus dévoué à ses devoirs, à la culture des âmes; donnant chaque jour ces exemples de charité, de courage, de dévoûment, de modestie, d'abnégation, d'énergie, qui en font les véritables héros de la vie moderne! (*Nouvelle adhésion.*) Enfin, des ordres religieux

d'hommes et de femmes sortant chaque jour des lugubres ruines du passé et de la poussière stérile du présent; dégagés de tous les abus dont la rouille les avait longtemps infectés sous l'ancien régime; semant au milieu de nos orages révolutionnaires, de notre civilisation matérielle, de notre luxe effréné, des prodiges d'activité morale, de mortification, de dévoûment, formant des communautés incomparablement plus régulières, plus austères qu'autrefois, et quelquefois non moins nombreuses [1]. (*Très-bien! C'est cela!*) Cela est vrai surtout de ces légions de filles héroïques, arrachées par le seul effort de leur volonté de nos flancs et de nos cœurs ensan-

[1] Un calcul, publié en 1852, constate qu'il y avait dès lors, en Belgique, 12,000 religieux ou religieuses, c'est-à-dire un nombre égal à celui qui existait sous Marie-Thérèse, au plus beau temps du privilége et du patronage officiel. On n'a donc rien perdu pour la quantité; mais qui pourrait dire tout ce qu'on a gagné en qualité?

glantés, immolées dès le matin de leur vie sur l'autel de l'amour de Dieu et du prochain, renouvelant chaque jour, avec une simplicité sublime, le sacrifice de la croix, et y puisant la force de pourvoir, sous mille formes diverses, sous mille noms anciens et nouveaux, à l'éducation, à l'aumône, au soin des malades, au repentir, à toutes les nécessités et à toutes les souffrances humaines. Ah! oui! la renaissance des ordres religieux de notre temps, après l'ouragan révolutionnaire, malgré une impopularité séculaire, malgré des préjugés sauvages, malgré les dénonciations quotidiennes de la presse intolérante, malgré les entraves et les recrudescences fanatiques d'une législation rétrograde, cette renaissance sera une des merveilles de l'histoire.

J'en dis autant, et à plus forte raison, de la renaissance du catholicisme tout entier depuis la Révolution française. On sait que, en

plus d'un endroit [1], pendant les sacriléges ébats de cette révolution, on vit des misérables, après avoir souillé et volé les vases sacrés, les châsses et les ornements sacerdotaux, violé les tombeaux, brûlé les saintes reliques sur le pavé des églises profanées, on les vit monter dans la chaire de vérité et y défier le Dieu vivant de faire un miracle pour sauver les débris de son culte et prouver son existence. Eh bien! ce miracle, il est fait (*Bruyante adhésion*); il est quotidien, il est universel. Pas plus que sur le Calvaire, Dieu n'a répondu à la sommation de ses bourreaux: *Salva temetipsum*; *si Filius Dei es, descende de cruce*. Mais à son jour il a pris sa revanche. (*Applaudissements.*) Oui, encore une fois, la renaissance de l'Eglise tout entière, du sentiment et de la doctrine catholiques, de l'autorité et de la discipline ecclésiasti-

[1] Notamment à Paris et à Besançon.

ques, de la papauté, plus vénérée et mieux écoutée que jamais, de toute la hiérarchie divine, de tant de chères et saintes communautés; cette renaissance universelle et complète, après les échafauds de la Terreur, après les violences de Napoléon, après les trahisons et les défections de tant de peuples et de tant de rois, en présence de l'effrayante propagation du mensonge et du mal, cette renaissance, dont nous sommes témoins, est un miracle, et il n'y en a pas eu de plus grand dans la mémoire des hommes. (*Longue et vive adhésion.*)

Que d'autres motifs de confiance dans les victoires morales et intellectuelles de la doctrine chrétienne, depuis le commencement de notre siècle ! Et ces victoires, elles sont toutes dues uniquement à la force intrinsèque de la vérité, qu'aucune force extérieure, aucun César orthodoxe, aucun bras de chair n'est venu défendre ou venger. Tout a été

tenté, non plus seulement contre tel boulevard extérieur, tel retranchement démantelé, mais contre le centre, la citadelle, le cœur de la cité chrétienne, contre le dogme, contre l'Ecriture sainte, contre l'Evangile, contre Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu (*Mouvement*), et rien n'y a fait. Des trombes ont surgi sur l'océan de l'impiété qui nous entoure, et sont venues fondre avec un bruit formidable sur le navire sacré. Puis tout est retombé et s'est évanoui comme une pluie d'orage. Quand j'étais petit garçon, on faisait grand tapage du zodiaque de Denderah, apporté d'Egypte tout exprès pour démolir à jamais la chronologie et la cosmogonie mosaïques. Qui donc en parle aujourd'hui ? (*Hilarité.*) Puis ç'a été le tour du docteur Strauss, qui avait savamment relégué la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la mythologie ; l'Allemagne incrédule en tressaillait d'allégresse, et la France in-

crédule admirait sur parole. Vingt, trente ans se passent; et voici que l'autre jour le principal organe du rationalisme antichrétien vient nous dire tranquillement « que le fameux livre de Strauss est considéré généralement aujourd'hui comme une tentative manquée[1]. » (*Nouvelle hilarité.*)

Soyez sûrs qu'il ne se passera pas un si long temps avant que le même arrêt soit porté sur ce romancier sacrilége (*Applaudissements*), sur ce protégé de César, qui vient de récrire l'Evangile à la façon de son érudition frelatée ; qui nous a tous personnellement outragés en outrageant la personne divine de notre Jésus (*Applaudissements prolongés*) ; qui le transforme en charmant imposteur, en *jeune démocrate,* en *communiste délicat*[2] ; qui a trouvé ainsi moyen de faire de l'éloge la

[1] *Revue des Deux-Mondes*, du 1er mai 1863, p. 413.
[2] Renan, *Vie de Jésus*, p. 168, 178.

forme la plus répugnante du blasphème ; qui plaide les circonstances atténuantes pour Judas, et qui trouve qu'*il y a pour la sincérité plusieurs mesures* [1], ce qui donne la mesure de la sienne. (*Longue hilarité et bravos unanimes.*) Soyez sûrs que ce nouveau docteur qui essaye, en portant la main sur la divinité de Jésus crucifié, de tarir la source unique du dévoûment, de l'enseignement, de la charité, de la piété et de la vertu chrétienne; soyez sûrs qu'il ne gardera pas même sa notoriété actuelle, et qu'il ira s'enfoncer, comme tous les autres ennemis de Jésus-Christ, dans le néant qu'il nous prêche.

Ainsi donc que notre confiance soit entière et inébranlable. Je voudrais faire passer dans vos âmes à tous celle qui anime la mienne : confiance qui n'a plus rien de l'enthousiasme de la jeunesse ; confiance calme et froide

[1] Renan, *Vie de Jésus*, p. 253.

fondée sur l'expérience des hommes et des choses, des idées et des révolutions du XIXe siècle ; confiance mûrie par l'âge et par l'adversité, car je ne saurais me citer moi-même comme un victorieux ou un modèle encourageant à suivre dans la voie des idées catholiques et libérales où j'ai prêché d'exemple. Je n'ai guère connu que des échecs, et cependant je dirais volontiers des entreprises engagées par des catholiques libéraux, depuis Chateaubriand jusqu'à nos jours, ce qu'on a dit des croisades : Chacune prise en soi a échoué, mais toutes ont réussi. (*Adhésion marquée.*) Une opinion catholique et libérale s'est fondée ; elle existe partout, elle grandit chaque jour un peu ; elle envisage avec fierté les luttes passées, avec fermeté les orages du présent, les efforts et les sacrifices que nous imposera l'avenir.

Quand je vois réunis devant moi tant de frères par la foi, et surtout tant de jeunes

gens, sortis pour la plupart de cette noble Université de Louvain, qui est le modèle des universités futures, la plus pure gloire de la Belgique et l'une des grandes consolations du monde catholique ; quand je les vois la tête levée pour regarder l'avenir, pour en respirer le souffle, je voudrais surtout ne pas les laisser sous l'empire du découragement, de l'hésitation, de la peur. Je leur dis : Vivez, espérez, travaillez, combattez ; vous ne vaincrez pas toujours, pas même souvent, mais vous serez invincibles. Personne ne viendra à bout de vous, si vous ne le voulez pas ; si vous ne pactisez avec aucune des faiblesses, aucun des mensonges, aucune des tyrannies de votre époque ; si vous vous préparez généreusement à la lutte, à une lutte permanente et perpétuelle, sans orgueil et sans outrecuidance, mais aussi sans amertume contre votre temps, sans vains regrets du passé, sans vains désespoirs du présent. (*Nouvelle adhésion.*)

Dans le cours d'une carrière déjà longue, j'ai toujours vu le mal triompher par l'audace de ses soldats, et le bien ne réussir que quand ses défenseurs avaient, par hasard, autant de résolution que leurs ennemis. Mais que de fois n'ai-je pas vu les bonnes causes compromises, le bon droit trahi, les meilleures occasions perdues par les défaillances, les hésitations, les découragements, et, pour tout dire, par la mollesse et la lâcheté des honnêtes gens, épris trop souvent d'illusions insensées, et incapables du moindre effort dès que leur chimère les a trompés! Ne vous laissez donc point aller à la chimère d'une victoire facile et prochaine, ni à la prétention de voir le monde ou seulement votre pays rentrer tout d'un coup dans l'ordre et la vérité. La société moderne est, tout entière, comme la Belgique, divisée en deux camps: les croyants et les non-croyants. Tout en se maintenant chacun sur son terrain et dans son droit, il faut savoir

partout vivre les uns avec les autres, se supporter mutuellement, sous peine de tomber en proie à de pires destins. Il faut surtout savoir distinguer parmi ceux que l'on regarde comme ses adversaires, et qui ne le sont pas tous ni toujours. Nous avons plus d'alliés qu'on ne pense. Quant à moi, je tiens pour mon allié, quelle que soit sa croyance ou son enseigne, tout homme qui veut la liberté pour moi comme pour lui-même, et qui ne fait rien pour m'empêcher de prier, de parler, d'écrire, d'enseigner, de m'associer, de faire l'aumône, comme je l'entends. J'ai toujours été frappé de la différence qui règne entre deux textes souvent cités de l'Evangile. Notre-Seigneur, parlant de lui-même, dit : *Qui n'est pas avec moi est contre moi* [1]. Mais, parlant à ses disciples, il leur dit : *Qui n'est pas contre vous est*

[1] Qui non est mecum contra me est. *Matth.*, XII, 30. *Luc*, XI, 23.

pour vous[1]. C'est une règle aussi essentielle à suivre dans la vie publique que dans la vie spirituelle.

Quant à ceux qui sont réellement contre vous et contre le Christ, ce qui les caractérise le plus, c'est la peur. Ils ont peur de Dieu et peur de nous, peur de notre foi et de notre vie, peur de notre Pape, peur de notre habit religieux, peur de nos prêtres, peur de nos sœurs, peur de nos écoles, peur de nos prières, peur de notre liberté, peur de tout. Ne leur faites pas le même honneur; n'ayez pas peur d'eux. (*Applaudissements.*) Marchez hardiment contre la tyrannie, contre les monopoles, contre l'ignorance, contre les préjugés, contre le doute et le mensonge, contre la haine et la peur. Marchez au nom de la liberté et de la vérité, avec la conviction que la vérité a be-

[1] Qui non est adversum vos pro vobis est. *Marc*, IX, 39. *Luc*, IX, 50.

soin de la liberté et n'a plus besoin d'autre chose.

Je ne saurais terminer un discours où j'ai touché, sur tant de points, à des matières religieuses d'une nature si délicate, sans remplir mon devoir de catholique en soumettant toutes mes expressions comme toutes mes opinions à l'infaillible autorité de l'Eglise. (*Assentiment.*) Après quoi je dirai avec M. de Maistre : Quand même ma respectueuse voix s'élèverait jusqu'à ces hautes régions où les erreurs prolongées peuvent avoir de si funestes suites, elle ne saurait y être prise pour celle de l'audace ou de l'imprudence. Dieu donne à la franchise, à la fidélité, à la droiture, un accent qui ne peut être ni contrefait ni méconnu. (*Acclamations prolongées pendant plusieurs minutes.*)

Digitized by Google

NOTE EXPLICATIVE SUR LA FORMULE

L'ÉGLISE LIBRE DANS L'ÉTAT LIBRE

Une objection singulière a été faite contre la forme et le fond de la devise qui sert de titre aux deux discours que l'on vient de lire.

Constatons d'abord qu'on ne saurait exiger raisonnablement une exactitude théologique ou mathématique dans une phrase improvisée en un jour de combat. Il faut se résigner à ce que certaines expressions, à peine tombées dans le domaine de la polémique, se trouvent aussitôt adoptées en quelque sorte par le public, et investies d'une notoriété qui les identi-

fie avec la situation qu'elles semblent résumer ou éclairer. C'est en vain qu'on essaye ensuite de les préciser, de les expliquer, de les compléter; on est condamné, bon gré, mal gré, à les désavouer ou à les maintenir. J'en ai déjà fait l'épreuve il y a vingt ans lorsque, en combattant le monopole universitaire et les articles organiques du concordat, il m'est arrivé d'opposer les *fils des Croisés* aux *fils de Voltaire*.

Mais voyons si le symbole que nous avons formulé il y a trois ans, prête réellement le flanc aux critiques qu'il rencontre.

Ceux qui ne veulent de la liberté, ni pour l'Eglise, ni pour l'Etat, comme ceux qui ne veulent de liberté que pour eux-mêmes, doivent naturellement répudier notre formule. Mais ceux qui adoptent, au contraire, la liberté religieuse et la liberté politique, ou seulement l'une des deux, auront peut être moins de scrupule à l'admettre, s'ils veulent bien réflé-

chir au seul sens raisonnable qu'elle comporte.

Pour en fixer la valeur, il est bon d'en rappeler l'origine. M. le comte de Cavour, président du conseil des ministres du roi Victor-Emmanuel, dans un discours du 12 octobre 1860, destiné à pallier l'invasion des Etats pontificaux et l'attentat de Castelfidardo, se permit d'invoquer l'accord entre la religion et la liberté, et me fit l'honneur très-imprévu de me citer comme ayant, « *dans un* « *moment lucide*, démontré à l'Europe, par un « livre fameux, que la liberté avait été très-« utile pour relever l'esprit religieux. »

Le 25 du même mois, je lui répondis par une lettre publiée dans *le Correspondant*, où tout en protestant contre une politique qui n'avait d'égal dans l'histoire de notre siècle que le guet-apens de Bayonne, tout en lui prouvant que les catholiques n'accepteraient jamais une liberté qui commence par suppri-

mer l'indépendance du chef de l'Eglise, je définissais les garanties et les conditions de la liberté religieuse, et je disais : *L'Eglise libre au sein d'un Etat libre, voilà mon idéal.*

Dans ses discours du 27 mars et du 9 avril 1861, toujours sur la question romaine, M. de Cavour revint à la charge. Il m'y citait de nouveau comme l'un des précurseurs du libéralisme qu'il souhaitait aux catholiques, et après avoir déclaré que l'indépendance spirituelle de l'Eglise était un problème vital pour trois cents millions de catholiques, il déclara qu'une fois en possession de Rome, « l'Italie « proclamerait ce grand principe : *L'Eglise « libre dans l'Etat libre.* »

J'eus à peine le temps de lui répliquer, dans une lettre du 15 avril 1861, qu'il n'avait ni assez de force ni assez de bonne foi pour tenir sa promesse, et qu'il ne nous offrait en réalité qu'une Église dépouillée dans un État spoliateur. Il mourut et ses dernières paroles

adressées à l'étrange religieux qui l'assistait furent celles-ci : *Frate, libera Chiesa in libero Stato !*

C'est ainsi que cette formule est entrée dans l'histoire, d'où elle ne sortira plus.

Cela étant, que vaut-il mieux faire? L'abandonner purement et simplement à nos ennemis; ou bien la revendiquer et l'accepter résolûment en la retournant contre les successeurs, les complices et les admirateurs de celui qui nous l'avait prise?

Telle que je l'avais énoncée, elle signifiait et ne pouvait signifier autre chose que *la liberté de l'Église fondée sur les libertés publiques.* Je dois à M. de Cavour la justice de reconnaître qu'il n'a point essayé de lui donner un autre sens.

Mais on m'objecte que *l'État libre* peut s'interpréter d'un État qui se donne la liberté de dépouiller et d'opprimer qui bon lui semble.

Cette confusion d'idées a pour prétexte le

double sens qui s'attache dans notre langue au mot *État*. En effet, il signifie à la fois le gouvernement d'un pays et ce pays lui-même avec le peuple qui l'habite, mais ce pays, considéré surtout au point de vue de son état légal, de sa constitution.

Ainsi donc l'État, improprement et en prenant la partie pour le tout, c'est le gouvernement. Mais ce sont les gouvernements qui ont inventé cette signification toute moderne. Elle date surtout de Louis XIV : elle fait la joie de nos ministres et de nos sous-préfets ; car dans la bouche de messieurs les fonctionnaires, l'État, ce sont ces messieurs eux-mêmes.

L'État, c'est, encore et mieux, l'ensemble des lois et des institutions d'un pays, quels que soient ses chefs.

L'État, c'est, enfin et surtout, le pays et le peuple.

Mais tout homme qui sait le français doit

savoir que le mot *État* suivi d'un adjectif quelconque indique toujours un pays ou un peuple et jamais un gouvernement.

Ainsi, quand on dit *l'Église* et *l'État*, on peut entendre par État le gouvernement qui traite ou qui lutte avec l'Église.

Mais quand on dit les *États-Unis* ou les *Etats-Confédérés*, on ne peut pas entendre autre chose que les pays ou les peuples de la Virginie, de la Pensylvanie, etc. Quand on dit *l'Etat ecclésiastique*, et, même en italien, *lo Stato pontificio*, on n'entend pas le gouvernement du Pape, mais bien le pays et le peuple dont il est le souverain.

Un *Etat libre* n'a donc jamais signifié un gouvernement maître de faire ce qu'il veut. Au contraire, un État est d'autant plus libre que son gouvernement l'est moins. Personne n'oserait dire que la Russie est un État libre, précisément parce que l'empereur de Russie y dispose librement de la vie, des biens et de

l'honneur de ses malheureux sujets. Tout le monde au contraire reconnaît que l'Angleterre est un État libre, précisément parce que le gouvernement y a plus que partout ailleurs les mains liées.

Ainsi donc *un État libre* ne veut et ne peut vouloir dire autre chose qu'*un pays libre.*

J'aurais certainement mieux fait de dire : « *L'Eglise libre dans un pays libre.* » J'aurais évité ainsi jusqu'à l'apparence d'une complicité à coup sûr bien involontaire avec ceux qui prétendent que l'Église doit être dans l'État et non l'État dans l'Église. Or il est faux que l'Église soit dans l'État, tout comme il est faux que l'État soit dans l'Église. Il y a seulement deux sociétés qui coexistent dans un même pays, qui peuvent être composées des mêmes hommes, mais qui n'en demeurent pas moins soumises à des lois distinctes et émanant de sources différentes. Il y a aussi cette différence que l'État ne

peut être que d'un seul pays, tandis que l'Église est de tous les pays comme de tous les siècles.

Mais enfin la formule prise par M. de Cavour, à peu près telle qu'elle avait été écrite, et lancée par lui dans la publicité, est un *fait accompli*. On peut et on doit en rectifier le sens, mais on n'en changera pas les termes.

J'entendais un jour à Berlin un savant allemand démontrer longuement à un savant français que, par toutes sortes de raisons historiques, géographiques, philosophiques et politiques, les Prussiens devraient s'appeler Brandebourgeois. « Cela est parfaitement vrai, » lui répondit le Français, « mais vous aurez beau faire : la Prusse ne s'appellera jamais que la Prusse. »

Voilà pour la forme. Quant au fond, sachons bien qu'il ne s'agit ni d'un dogme, ni d'un symbole, ni d'une règle de conscience, mais d'un mot destiné à résumer une situa-

tion, ce qu'on appelle en droit : *modus vivendi*. Et cela dit, demandons-nous si, dans l'état actuel du monde (et même à Rome, où le gouvernement sacerdotal peut n'être nullement incompatible avec une vraie liberté), demandons-nous s'il y a moyen d'imaginer une autre situation que les quatre que voici :

L'Église libre dans un pays libre;

L'Église esclave dans un pays esclave ;

L'Église esclave dans un pays libre;

L'Église libre dans un pays esclave.

L'Eglise libre dans un pays esclave! cela peut se rêver; mais cela ne se voit nulle part, cela ne s'est jamais vu; et j'ajoute avec bonheur, pour l'honneur de l'Eglise, cela ne se verra jamais.

L'Eglise esclave dans un pays libre : cela s'est vu longtemps en Angleterre, cela se voit encore en Suède, en Portugal et en Piémont. Cela se verrait en Belgique, si la Constitution belge n'y mettait obstacle. C'est l'idéal des faux

libéraux en Italie, en Espagne, en France et partout. Mais, cet idéal, il n'est personne parmi nous qui ne le repousse avec horreur.

L'Eglise esclave dans un pays esclave : cela se voit en Russie et ailleurs. Quel que soit le goût dépravé d'un trop grand nombre de catholiques pour le pouvoir absolu, je n'en connais point qui osât s'avouer prêt à acheter le bonheur d'étouffer la liberté publique au prix de la liberté de l'Eglise.

Reste donc *l'Eglise libre dans un pays libre :* j'ai dit que c'était là mon idéal. Je puis ajouter que c'est là une heureuse et glorieuse réalité, non-seulement en Angleterre et en Amérique, non-seulement en Belgique, mais encore et surtout en Autriche, depuis le Concordat et la régénération libérale de cet empire.

S'il doit venir un jour où la France renaîtra à la vie publique, où elle reprendra le cours trop longtemps interrompu de sa mission

intellectuelle et morale, catholique et libérale, espérons que ce ne sera pas pour rester en arrière de l'Autriche.

En attendant, je maintiens notre formule. Je la maintiens comme la sauvegarde des catholiques et comme la pierre de touche des libéraux. Je la revendique pour les catholiques libéraux. Elle sert à les distinguer nettement des catholiques intolérants, qui ne veulent pas d'*État libre*, et des libéraux inconséquents, qui ne veulent pas d'*Église libre*. Nous qui voulons franchement, résolûment et pour toujours les deux libertés, sachons le prouver par nos paroles et, mieux encore, par nos actes.

Q GEN 14

005687358

TABLE

Premier discours, du 20 août 1863. 5

Deuxième discours, du 21 août 1863 87

Note sur la formule *l'Église libre dans l'État libre.* 177

Paris. Imp. W. Remquet, Goupy et C ie, rue Garancière, 5.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SAVELLI & CAPPELLI
Legatori di Libri
Antichi e moderni
Via Maggio 4 - FIRENZE

Digitized by Google